

5 DIVEC Diversité et évolution culturelles

L'équipe DivEC met l'accent sur deux travaux interdisciplinaires emblématiques et un article théorique.

5.1 **L'Encyclopédie des Pygmées Aka (RCA)** est une œuvre commencée en 1981 au LACITO du CNRS sous la direction de l'ethnolinguiste J.M.C. Thomas. Totalisant 4620 pages et plus de 3000 illustrations, elle a été réalisée par une équipe interdisciplinaire de 9 chercheurs du CNRS et du MNHN.

Avec le *Lexique français-aka* est paru le dernier des 16 volumes de *l'Encyclopédie des Pygmées Aka*, la présentation interdisciplinaire de cette société à partir de ses mots. Elle clôt plus de 30 ans de recherche collective à l'intersection entre l'ethnobiologie, l'ethnologie et la linguistique. Fűrmiss, S., M.-F. Rombi & J. M. C. Thomas, 2018, *Lexique français-aka*, Livre III de Thomas, J. M. C., S. Bahuchet, A. Epelboin & S. Fűrmiss (éds), *Encyclopédie des Pygmées Aka. Techniques, langage et société des chasseurs-cueilleurs de la forêt centrafricaine (Sud-Centrafrrique et Nord-Congo)*, Louvain, Peeters, 669 p.

Le texte complet des 637 pages du Lexique sont consultables en ligne à l'adresse suivante :

https://drive.google.com/file/d/1RYMYxT6L-8Qm1NKVAcmeJfusvKt7vdd6/view?usp=share_link

5.2 L'article de Nadia Belaïdi consolide sa démarche vers une **Anthropologie du droit de l'environnement** et met en évidence la spécificité de l'anthropologie juridique et du droit au sein des sciences juridiques. Prenant appui sur les travaux d'HDR de l'autrice, cet article est un *position paper* qui souligne la spécificité de l'anthropologie juridique et du droit au sein des sciences juridiques. Il entend consolider une véritable *Anthropologie du droit de l'environnement* à partir des travaux menés sur la relation Homme-Nature en Afrique du Sud.

. Belaïdi, N., « Observer l'Afrique (du Sud) pour penser le droit (de l'environnement). La relation homme-nature entre démocratisation et décolonialité », *Afrique contemporaine*, 2020/1-2 (N° 271-272), p. 65-82. DOI : 10.3917/afco.271.0065. URL : <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-afrique-contemporaine1-2020-1-page-65.htm>.

5.3 "L'évolution culturelle à travers les harpes"

L'Afrique centrale est la région du monde présentant la plus grande diversité de harpes. C'est pourquoi nous avons initié une recherche originale interdisciplinaire associant ethnomusicologues, organologues, linguistes, acousticiens et phylogénéticiens sur l'étude de leur diversité et de leur histoire évolutive. En faisant appel à la cladistique, il s'agit de développer des méthodes pour traiter des processus évolutifs d'objets culturels matériels en les reliant à leur contexte d'utilisation et à leur production sonore, ce que seule l'approche ethnomusicologique permet

Fürniss, S., M.-F. Rombi & J. M. C. Thomas, 2018, *Lexique français-aka*, Livre III de Thomas, J. M. C., S. Bahuchet, A. Epelboin & S. Fürniss (éds), *Encyclopédie des Pygmées Aka. Techniques, langage et société des chasseurs-cueilleurs de la forêt centrafricaine (Sud-Centrafrique et Nord-Congo)*, Louvain, Peeters, 669 p.

L'*Encyclopédie des Pygmées Aka (RCA)* est une œuvre commencée en 1981 au LACITO du CNRS sous la direction de l'ethnolinguiste J.M.C. Thomas. Totalisant 4620 pages et plus de 3000 illustrations, elle a été réalisée par une équipe interdisciplinaire de 9 chercheurs du CNRS et du MNHN. Elle est organisée en trois Livres.

Le premier (4 vol.) introduit aux méthodes et disciplines et présente des synthèses : Le monde des Aka, La société, La langue. Le Livre II (11 vol.) contient les 7456 articles du *Dictionnaire ethnographique aka-français*. Ils réunissent le lexique recueilli sur le terrain dans les différentes spécialités et comportent des phrases avec le mot en situation, des explications, des illustrations (plantes, animaux, objets, gestes et scènes de vie, partitions).

Le Livre III *Lexique français-aka* (669 p.) est l'outil pratique qui récapitule les sens de chaque terme. Il permet de retrouver à partir du français toutes les informations dispersées dans les nombreux volumes.

Très peu de sociétés à tradition orale ont donné lieu à une publication d'une telle ampleur.

LANGUES ET CIVILISATIONS À TRADITION ORALE
— 50 —

ÉTUDES PYGMÉES IV

Jacqueline M.C.THOMAS, Serge BAHUCHET
Alain EPELBOIN et Susanne FÜRNISS
(éditeurs)

ENCYCLOPÉDIE DES PYGMÉES AKA

III

LEXIQUE ALPHABÉTIQUE
FRANÇAIS-AKA



ÉDITIONS PEETERS
SELAF 472



JEAN-MARIE ELIMA
*Locuteur aka, monzombo, sango,
français, 1988*



NICOLAS MOBANGU
*Locuteur aka, monzombo, sango,
français, 1995*



*(Clichés A. Epelboin
1988, 1995, 2006)*



PASCAL SOBÉLÉ dit "Chacal"
*Locuteur aka, ngando, sango,
français, 2006*

SÉVERIN GOUNA
et
JOSEPH XXX
dit "Grand Joseph"
*Locuteurs aka, sango, français
(Cliché S. Fürniss 1989)*



BASSIN JOSEPH
*Locuteur aka, monzombo, sango,
français, 1995*



MAMBI ANGELINE
*Locutrice aka, ngando, sango,
français, 2006*

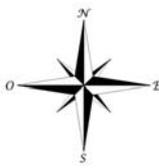
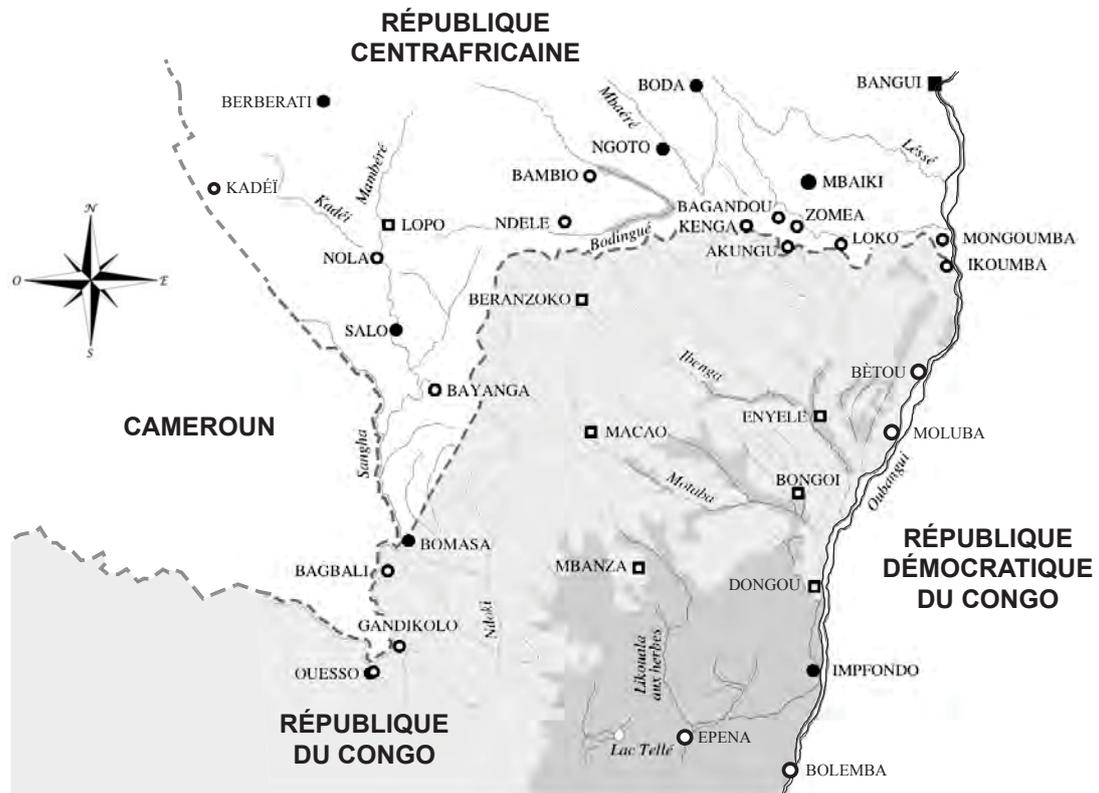


TOPESSUA MBATO PATRICE
dit "Bobino"
*Locuteur, mbati, ngando, sango,
français, 2004*



MOMBAKA MATHIEU
*Locuteur aka, ngando, sango,
français, 2004*

(Clichés A. Epelboin)



LOCALITÉS DU NORD DE L'AIRE AKA

- Cours d'eau
- Marécages
- Frontières d'États
- Principales villes
- Lieux d'enquête
- Localités d'enquêtes extensives de L. Demesse (1954-1959)

DZANGA

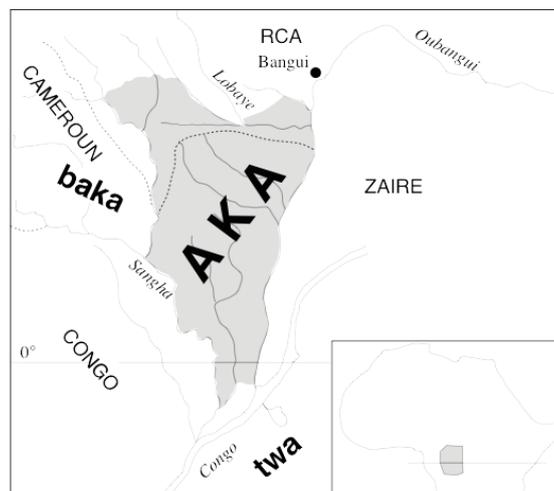
Les localités d'enquête sont signalées dans le texte par les abréviations suivantes :

Ikoumba	(Iko)	Ndèle	(Nd)
Mongoumba	(Mga)	Bayanga	(Bay)
Bagandou	(Bg)	Bagbali	(Bli)
Akungu	(Ak)	Ouessou	(O)
Kenga	(Ka)	Zoméa	(Z)

ENCYCLOPÉDIE DES PYGMÉES AKA

III

LEXIQUE ALPHABETIQUE FRANÇAIS-AKA



INTRODUCTION AU LEXIQUE ALPHABETIQUE FRANÇAIS-AKA

Serge Bahuchet

Il nous aura fallu 37 ans pour terminer la publication de cette œuvre-fleuve, dont l'entreprise couvre presque un demi-siècle. 37 ans, 16 volumes et près de 5000 pages consacrées à une langue de tradition orale !

Rappelons ici ce que nous décrivions dans notre volume d'introduction (Livre I, fascicule 1). Le point de départ est lié à une recherche personnelle, consistant à explorer la diversité des musiques d'un pays jusque-là vierge en ce domaine, la République centrafricaine. Le musicologue Simha Arom, au cours de cette quête méticuleuse, rencontre les Pygmées Aka au sud de la RCA, à l'orée de la forêt équatoriale, et enregistre ses premières bandes de cette musique complexe (Arom 2009). Sa méthode, basée sur une transcription rigoureuse (Arom 1969, 1973), nécessite la prise en compte des paroles des chants, ce qui permet de segmenter les phrases musicales. Confronté à une langue alors non décrite, S. Arom fait appel à la linguiste Jacqueline M. C. Thomas, qui vient de réunir un groupe de jeunes linguistes avec, comme programme, la description de toutes les langues de ce jeune pays, suivant une méthode très détaillée qui intègre tous les aspects des sociétés (Bouquiaux & Thomas 1976, 2015). Le cheminement ambitieux consiste à partir de la phonologie, pour aboutir à la littérature orale, contes et proverbes ; cela implique à la fois la définition de la grammaire mais aussi le recueil du lexique. Ce principe, hérité d'André-Georges Haudricourt, J. M. C. Thomas se l'est appliqué à elle-même quand elle a étudié la langue oubanguienne **ngbaka-ma'bo**, dans des ouvrages majeurs et servant toujours de modèle, allant de la grammaire aux contes, sans délaissier l'organisation sociale (Thomas 1963a, 1963b, 1970).

A la demande de Simha Arom donc, Jacqueline Thomas entreprend la description de la langue **aka**, ce qui la conduit à en publier avec France Cloarec-Heiss la phonologie, base nécessaire à toute description linguistique (Cloarec-Heiss & Thomas 1978). Ce faisant, elle découvre que les Aka parlent une langue bantoue, bien qu'ils vivent à cet endroit, Mongoumba, en contact quotidien avec une communauté de langue oubanguienne, celle des **Monzombo**.

La RCA est un pays comptant une soixantaine de langues différentes, toutes non écrites, on l'a dit, où se rencontrent trois familles linguistiques. Les langues oubanguiennes (dont le **ngbaka-ma'bo**) sont les plus nombreuses et couvrent la majorité de ce pays de savane arborée ; à l'extrême nord se rencontrent quelques langues nilo-sahariennes et, au sud, des langues bantoues. Une région s'est révélée singulièrement intéressante, la Lobaye, au sud-ouest de Bangui, car s'y côtoient des communautés parlant des langues des deux familles (oubanguienne et bantoue), avec des habitats et des activités contrastées (des groupes agriculteurs de forêt et des groupes de pêcheurs le long du fleuve Oubangui).

Pour décrire l'une d'entre elles, l'**isongo** (connue aussi sous le nom de **mbati**), le linguiste Luc BOUQUIAUX avait fait appel dès 1969 à l'ethnozoologue Raymond Pujol, du Muséum national d'Histoire naturelle, pour en documenter les aspects naturalistes. Un jeune étudiant, au vrai encore lycéen, fréquentait à cette époque le laboratoire d'ethnobotanique et

d'ethnozoologie¹ ; R. Pujol l'emmènera en stage d'ethnoécologie en RCA, dans la station de recherche que J. M. C. Thomas a créée à Bangui, à l'arrière de la concession de l'ORSTOM. Quelques années plus tard, en 1972, lorsque cet étudiant, Serge Bahuchet, manifesterait son souhait de travailler sur le terrain en Afrique, Raymond Pujol lui proposerait de prendre en charge l'ethnozoologie des nomades Aka, voisins des Isongo dont lui-même explorait le monde animal. Ce n'est qu'au retour de ces tous premiers pas de débutant que la rencontre avec la recherche d'Arom et Thomas sur l'aka trouvera place. Cela donne l'impulsion décisive à J. Thomas pour entreprendre la description de l'aka selon la méthode qui deviendra « la méthode Lacito² ». Pour ce faire, elle obtient de l'ORSTOM (devenu depuis IRD) deux contrats de volontaires du service national actif, en 1974 (Henri Guillaume, anthropologue social) et en 1975 (Serge Bahuchet, ethnoécologue), qui vont partir chez les Aka pour y réaliser leurs terrains de thèse. Les rejoindront un historien (Jean-Michel Delobea) et une ethnobotaniste (Elisabeth Motte) (Bahuchet 1985, Delobea 1989, Guillaume 2001, Motte-Florac 1980). Tous avaient comme consigne de recueillir le vocabulaire technique lié à leur domaine spécialisé. Dans le même temps, Arom et Thomas intensifièrent leurs propres travaux sur les Aka (Arom publie une mémorable anthologie de leur musique en 1978), et les relations mythico-historiques qu'ils entretiennent avec leurs voisins (Arom & Thomas 1974).

En 1977, au retour des terrains de tous ces doctorants, au vu de la diversité et de la richesse des documents linguistiques recueillis, chacun ayant travaillé dans un village différent de la Lobaye, Jacqueline Thomas réunit toute l'équipe avec une proposition enthousiasmante : au-delà des thèses de chacun, réunir tout le vocabulaire dans un seul fichier, pour en faire un dictionnaire. Aussitôt Arom baptise notre groupe « *l'Aka-démie* » !

Au-delà de l'anecdote, cette proposition nous faisait faire un saut épistémologique considérable. En effet tous nos travaux spécialisés, bien que portant sur la même communauté, étaient juxtaposés. Même si nous échangeions entre nous, les résultats des uns pouvaient compléter certains résultats des autres, mais sans changer l'approche de la discipline de chacun. Nous étions là dans un programme ambitieux et coordonné, certes, mais *pluridisciplinaire*. Dès l'instant où nous avons mis en commun nos données, nous avons changé de registre. La compilation systématique, mot par mot, du vocabulaire et des explications culturelles a mis en évidence des complémentarités, des différences subtiles ou profondes, qui apportaient des éclairages sur le domaine de chacun d'entre nous, mais également qui entraînaient la nécessité d'approfondissement, de retours sur le terrain, de vérifications et provoquaient de nouvelles questions. Se sont aussi associés à notre groupe de nouveaux chercheurs, Alain Epelboin en 1980 pour l'anthropologie médicale, et plus tard Susanne Fürniss en 1989 pour l'ethnomusicologie. Dès lors, notre projet est devenu *interdisciplinaire*. Et de fait, en matière de nouvelles questions, nous avons élargi notre approche pour évaluer la diversité régionale interne à la langue aka (recherche des dialectes), la prise en compte des langues associées, soit linguistiquement (les autres langues bantoues), soit géographiquement (les langues oubanguiennes de la même région), puis ultérieurement les autres langues « pygmées », et en premier lieu le baka du sud Cameroun. J'y reviendrai plus loin.

1 Dirigé alors par son fondateur, le Professeur Roland Portères.

2 Lacito : Langues et Civilisations à Tradition Orale, du nom du laboratoire du CNRS créé en 1977.

L'ENCYCLOPÉDIE DES PYGMÉES AKA

Ainsi, sept disciplines différentes ont collaboré à cette entreprise : linguistique, ethnolinguiste, ethnomusicologie, ethnologie, ethnoécologie, ethnobotanique, anthropologie médicale. Nous avons publié le premier fascicule du dictionnaire ethnographique en 1981, en commençant par le phonème P. L'accroissement des données grâce à de nouveaux terrains, nous a conduit à en publier une deuxième version considérablement augmentée en 2003. En effet, à partir de la publication du 2^e fascicule (1993), l'un d'entre nous, Alain Epelboin, a systématiquement emporté sur son terrain les documents lexicaux de l'EPA, afin d'affiner et d'amplifier les informations, au cours de cinq missions, de 1994 à 2006.

Nous n'avons publié notre introduction qu'en 1983, explicitant notre démarche, les principes, et donnant le mode d'emploi de l'ouvrage. Nous définissons ainsi ces principes dans notre résumé, récurrent sur tous les volumes :

[L'Encyclopédie est] « ...une étude pluridisciplinaire centrée sur l'approche linguistique des différents aspects de la réalité sociale. Dans cette perspective, la langue se situe à la fois comme un aspect de cette réalité sociale et comme le thésaurus et le véhicule de celle-ci. »

Organisation de l'EPA

L'*Encyclopédie des Pygmées Aka* est divisée en trois livres, chacun comportant plusieurs volumes : livre I « *Les Pygmées Aka* » (4 fascicules), livre II « *Dictionnaire ethnographique aka-français* » (11 fascicules) et enfin livre III le présent « *Lexique français-aka* » (2 tomes)³.

Le **livre I** intitulé *Les Pygmées Aka* est l'introduction. Il a été conçu pour permettre de trouver dans le dictionnaire les informations culturelles, en consultant les mots pertinents, grâce à de très nombreux renvois (en marge et dans le texte). C'est aussi la synthèse la plus complète qui présente la société aka à travers sa langue et nos résultats de terrain.

Le **livre II**, le *Dictionnaire* proprement dit, comporte **7456 entrées** (tableau 1), sur plus de 3000 pages, illustrées de 1198 figures (photos et dessins). Nous avons déjà expliqué pourquoi nous avons eu l'immodestie de baptiser notre œuvre *Encyclopédie*, en référence directe à Diderot et d'Alembert. Des renvois systématiques d'entrée en entrée permettent en effet de circuler à travers le dictionnaire, par des relations sémantiques, par des contrastes, par des récapitulatifs régulières où se trouve réuni tout le vocabulaire concernant un domaine particulier.

³ Nous avons prévu de publier un 4^e livre, consacré au lexique thématique. Nous avons finalement pris la décision de n'en rien faire, et de tester une indexation thématique par des moyens numériques, en cours de conception.

Tableau 1 : Nombre d'entrées par phonème

P	458	NZ	145
B	1079	NY	94
MB	258	Y	236
M	546	K	961
V	219	G	149
T	353	NG	274
D	239	H	32
ND	151	KP	152
N	81	GB	95
L	349	NGB	83
S	701	W	206
Z	179	Voyelles	416
		TOTAL	7456

Le **livre III**, le *Lexique français-aka*, a été conçu dans le même esprit. Marie-Françoise Rombi, linguiste bantouiste mais qui a également décrit une langue oubanguienne avec Jacqueline Thomas, le **gbanzili**, s'est associée à Susanne Fűrnis pour la préparation du lexique, et c'est elle qui a entrepris d'en faire un outil pratique, tout particulièrement en adjoignant aux mots le numéro du volume et de la page où le terme aka se situe. Pour manipuler 11 volumes, c'était là une très utile proposition ! On trouvera dans le chapitre suivant la démarche explicitant la composition de ce lexique.

« *PYGMÉES* » ?

Nous devons apporter ici une clarification. Pourquoi persister à employer ce terme de Pygmées, de plus en plus décrié dans la communauté des anthropologues bien-pensants ?

Quand nous commençons nos terrains, Arom, Thomas, Pujol, Bahuchet, à l'orée des années 70, il n'y a en Centrafrique que des gens connus sous le nom de « Pygmées Babinga » (cf. Demesse 1978, 1980). L'ethnonyme **Aka** a été découvert par nos terrains respectifs, et tout particulièrement par le recours à la langue comme outil. En quelque sorte, c'est notre équipe qui a révélé au monde l'existence, l'identité et la singularité de ce peuple de la forêt. Pourquoi alors conserver le qualificatif de « pygmées » ?

Remarquons en premier lieu que ce terme totalement exogène, qui n'est aucunement un ethnonyme nous en sommes bien conscients (cf. Bahuchet 1993), n'est péjoratif que localement. Ainsi en RCA même, certains Aka se désignent comme *busè pigime* « nous les Pygmées », pour se distinguer des autres ! Ce qui nous a frappé, c'est la constante volonté de ces communautés de se singulariser des autres communautés locales voisines, et réciproquement. C'est un trait que nous avons observé et décrit chez les Aka et qui les unit aux Baka, Koya, Twa..., par-delà les frontières. Cette distinction ne signifie nullement égalité, et il est bien connu qu'elle s'accompagne de discrimination, d'ostracisme, voire de racisme, mais aussi de crainte et de respect (sur les différents aspects historiques et politiques de cette question, on consultera Epelboin 2012, Robillard & Bahuchet 2012).

Pour nous, le principal reproche au terme « pygmée » c'est qu'il suppose une unité entre des communautés nombreuses, dispersées et diverses, qui ne forment aucunement un seul peuple, et qu'ainsi il peut dispenser les observateurs de procéder à une étude fine de chaque communauté particulière. Ce qui reste une réalité encore mal expliquée, c'est la persistance de la différence *endogène* entre deux types de sociétés, les « Pygmées » et les « non Pygmées ».

Ôter le mot « pygmée » ne résoudra pas les enjeux politiques considérables qui existent. D'ailleurs quelle est l'alternative ? À lire les circonvolutions dans les titres des publications ou des communications, on sent l'incertitude, voire la faiblesse de raisonnement. Emploie-t-on « Peuples de la forêt », qu'on se demandera alors ce que sont les autres populations (Ngando, Ngbaka, Isongo, pour notre région...) ? Ne vivent-elles pas elles aussi en forêt, avec une riche ethnoscience ? « Chasseurs-cueilleurs de forêt » (le plus souvent en anglais *Rainforest hunter-gatherers*, ou *foragers*) ? Mais depuis presque un siècle, un nombre croissant de ceux-ci pratiquent l'agriculture ! Enfin, le dernier en date, le pire peut-être, directement importé du contexte du continent américain : « Autochtones » (*cf.* Belaidi *et al.* 2016). Il a été institutionnalisé en République du Congo dans l'Article 1^{er} de la loi n°5-2011 du 25 février 2011, « portant promotion et protection des droits des populations autochtones en République du Congo ». Pour louable que ce soit ce souhait de protéger des communautés minoritaires, qu'en est-il des autres habitants de la forêt ? Sont-ils donc des étrangers, des envahisseurs ? Le risque n'est-il pas, par cette nouvelle dichotomie institutionnalisée, de dresser des communautés disposant de droits officiels contre d'autres, qui s'en trouveront dépossédées ? Nos recherches, dans la suite de l'immense collecte de lexique réalisée pour composer l'*Encyclopédie des Pygmées Aka*, montre tout au contraire que l'histoire des Aka est intrinsèquement liée à celle des autres populations du bassin congolais, depuis des centaines d'années. Tous sont indistinctement des *peuples autochtones de la forêt* !

Prolongements de l'Encyclopédie des Pygmées Aka

L'EPA, comme nous l'appelons familièrement, nous a fourni les matériaux lexicaux pour entreprendre des recherches comparatives, d'abord à l'intérieur de l'aire aka, puis avec les langues voisines et, au-delà, vers les autres groupes « pygmées », en posant les questions cruciales de l'histoire et de l'origine de ces peuples. Cela a conduit à diverses publications comparatives (Bahuchet 1989, Bahuchet & Thomas 1986, Fűrnis 2012, Thomas 1979, Thomas & Bahuchet 1988) poursuivies par la thèse de génétique de Paul Verdu (2008). Des thèses basées sur des terrains longs ont été consacrées à d'autres groupes « pygmées » pour lesquels nulle étude ethnographique moderne n'avait été menée : pour les Baka du Cameroun, Joiris 1998, Leclerc 2001, Robillard 2010, Gallois 2016, Duda 2017 ; pour les Koya de l'est du Gabon, Soengas 2010, en même temps qu'une enquête extensive a été conduite sur l'ensemble des groupes du Gabon, à travers leur patrimoine musical (Le Bomin & Mbot 2011, 2012).

Les insécurités liées à l'effroyable guerre civile qui se développe en République Centrafricaine depuis 2004⁴ nous ont malheureusement empêchés de poursuivre nos recherches sur le terrain, sauf une fois en 2006⁵.

4 Alternance de phases de combats et de tueries (2004-2007, 2012-2013, 2013-2014, 2017-2018...) et de fragiles rémissions, cette guerre se développe principalement dans le centre de la RCA et à Bangui, mais n'épargne pas les régions forestières du sud, ne serait-ce que par les mouvements des bandes armées et des villageois réfugiés.

Dans la même période, les gouvernements centrafricain et congolais ont introduit en 2003 un dossier auprès de l'Unesco pour faire reconnaître la musique aka parmi les « chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ». Soumis formellement en 2006, « *Les chants polyphoniques des pygmées Aka de Centrafrique* » ont été inscrits en 2008 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco. Bien que conçue comme un instrument de valorisation des Aka, cette proclamation n'a pas eu d'autre effet que de placer les Aka de RCA sous l'emprise directe du Ministère de la Culture, bien loin de les émanciper !

Mentionnons enfin nos participations à deux publications collectives récentes présentant des travaux spécifiques récents ainsi que des synthèses : le volume 82 (fascicule 1-2) du *Journal des Africanistes* « Identités 'pygmées' dans un monde qui change : questions et recherches actuelles » (2012), et le livre édité par B. Hewlett, *Hunter-gatherers of the Congo Basin: cultures, histories and biology of African Pygmies* (2014).

Et après ?

Sur une période de temps si longue, de 1971 à 2018, les conditions ont changé, et pas seulement à cause de la situation politique. Des musiciens aka, avec qui nous avons travaillé en RCA, sont venus en Europe pour présenter leur musique en 1997 et en 2008, Susanne Fürniss et Alain Epelboin les ont accompagné et accueilli dans notre laboratoire ; certains sont mêmes allés en pèlerinage à la Mecque. Ces rencontres ont été l'opportunité de mener entretiens, discussions et enregistrements de musique (*Cf. films Chronique aka 2004, 2008, et Fürniss 1998*).

Nous avons essayé de rendre compte des changements dans notre ouvrage, dans les textes et par les illustrations. Loin de présenter une image figée et utopique des Aka tels que nous avons pu les rencontrer il y a trente ans, notre ambition au contraire est de témoigner d'un peuple dans son siècle, dans sa richesse et son identité culturelle.

Le grand défi que nous affrontons maintenant est de rendre ce travail accessible aux Aka eux-mêmes, aux tenants de la tradition, et disponible à leurs nouvelles générations. Une fois cette base scientifique et rigoureuse posée, sous la forme imprimée de livres au contenu normé et complexe, comment en diffuser la quintessence auprès des Aka ? C'est ce à quoi nous nous attellerons désormais, en utilisant tous les moyens que procure le numérique.

Remerciements

Nous ne saurions terminer cette introduction et cette Encyclopédie, sans exprimer toute notre gratitude à **Emmanuel Peeters**, directeur de *l'Imprimerie Orientaliste de Louvain* et des Éditions Peeters. Depuis 1993, à partir du volume II(2), E. Peeters a en effet accepté sans aucune remarque ni objection un nombre de pages grandissant, un volume d'images sans limite, un rythme de livraison erratique ; il nous a fait bénéficier de l'amélioration des techniques de l'imprimerie, nous offrant d'année en année des papiers de plus en plus agréables, passant de la bichromie à la quadrichromie, incorporant des dessins et des photos en couleurs de plus en plus belles... Aucun éditeur au monde n'aurait accepté un tel ouvrage,

5 Mentionnons que l'équipe états-unienne dirigée par Barry S. Hewlett a tenté courageusement, dans les périodes calmes de la même période, de poursuivre des recherches collectives auprès des Aka (*cf. Berl & Hewlett 2015, Boyette & Hewlett 2017, Hewlett & Hewlett 2010*).

qui pis est sans subvention publique, et sans échelle de temps ! Devenus entre temps responsables des Éditions Peeters et de l'Imprimerie orientaliste, ses fils Paul et Luc ont fidèlement poursuivi l'engagement de leur père.

Nous sommes tout à fait conscients du privilège dont nous avons bénéficié, et nous remercions très chaleureusement Peeters Père et Fils du grand cadeau qu'ils nous ont fait.

CONCEPTION DU LEXIQUE FRANÇAIS-AKA

Susanne Fűrnis et Marie-Françoise Rombi

PRESENTATION

Le *Lexique français-aka* apparaît, selon son ordre de parution, comme le seizième fascicule de cette *Encyclopédie*, mais sa conception et une partie de sa réalisation ont pourtant été mises en œuvre dès le lancement de l'entreprise en 1977. En effet, dès le début, en regroupant tous les termes aka déjà connus, Jacqueline M.C. Thomas constituait aussi des fiches dites « de retour » à partir du français.

Dans le *Dictionnaire ethnographique aka-français*, le choix a été fait d'organiser le vocabulaire selon l'ordre phonologique (tel que défini par Cloarec-Heiss et Thomas 1978), en commençant par les consonnes : P, B, MB, M, V, T, D, ND, N, L, S, Z, NZ, NY, Y, K, G, NG, H, KP, GB, NGB, W, puis les voyelles I, E, ε, A O, ɔ, U. À l'intérieur de chaque phonème, les mots sont classés selon les voyelles, dans le même ordre phonologique. Et pour une même voyelle, on prend d'abord la voyelle à ton bas, puis la voyelle à ton montant, puis la voyelle à ton descendant puis la voyelle à ton haut. Le même ordre phonologique a été retenu pour la publication des 11 fascicules du *Dictionnaire ethnographique aka-français* (par commodité ici : « *le Dictionnaire* »), les 10 premiers regroupant les mots commençant par une consonne et le 11^e les mots commençant par une voyelle (voir Fascicule 1 et Fascicule 4 du Livre I pour la justification linguistique de ces choix ; voir également Thomas 2004 et Bouquiaux & Thomas 2015).

Lorsque la publication du *Dictionnaire* a commencé, chaque fascicule comportait, à la fin, un index français-aka pour l'ensemble des mots qu'il contenait. Au fil des travaux, Jacqueline Thomas compilait également ces différents index dans un fichier Word[®]. Après l'achèvement du 11^e fascicule du *Dictionnaire*, il restait donc à produire un lexique global français-aka (par commodité ici : « *le Lexique* »).

UN LEXIQUE « RETOUR » PLUS COMPLET QUE LE DICTIONNAIRE...

Les deux tomes du *Lexique* sont donc construits à partir des index de chacun des onze fascicules du *Dictionnaire*. Ils n'en sont cependant pas la simple compilation, ce qui explique en partie le long laps de temps écoulé depuis la parution du dernier fascicule du *Dictionnaire*.

Susanne Fűrnis et Marie-Françoise Rombi ont repris le fichier Word de Jacqueline Thomas et ont effectué à partir des quelque 8 000 termes aka, un travail de Bénédictin de presque cinq années, portant tant sur le fond que sur la lisibilité des informations fournies.

Faciliter la navigation entre les ouvrages

Dans la perspective d'une utilisation facilitée des fascicules du *Dictionnaire*, il a été établi un renvoi systématique de deux chiffres indiquant le fascicule du *Dictionnaire* et la page pour permettre de se reporter aisément à l'article correspondant. Et pour une meilleure lisibilité, les termes aka sont imprimés en bleu :

CADET(TE): ♦ **.mbúsà** (N 3/4 mò / mè) [3:132]

L'ordre des sous-entrées suit la logique alphabétique du français :

ÉCHEC: ♦ **.bévá²** (Nd 3/4 mò / mè) [2:64]; ♦ — à la chasse **.túndúlí** (N 9/8 bò / mà) [4:142]; ♦ — à la chasse dû à un décès **.ndíbé** (N 3/4 mò / mè) [5:19]; ♦ —s répétés à la chasse **.kpúngbúlú** (N 5B/8 ø / mà) [10:64]

Les termes aka synonymes, en revanche, apparaissent dans l'ordre phonologique qui régit l'ensemble du *Dictionnaire*. Ainsi, les numéros de page des différents termes apparaissent en ordre croissant :

CACHETTE: ♦ **.bòlò** (Nd 5/6 è / bè) [2:192]; ♦ **.símbò** (N 5B/8 ø / mà) [6:33]; ♦ **.sòlé** (Nd 7/8 di / mà) [6:150]

Ne pas perdre des termes

L'exhaustivité des entrées en français par rapport aux termes aka recensés a été vérifiée et complétée pour traquer des oublis en re-pointant systématiquement les termes français utilisés dans le *Dictionnaire*. Pour s'assurer de ne rien oublier, les entrées du lexique ont été vérifiées en partant alternativement des entrées aka du *Dictionnaire* – en allant dans ce cas vérifier que tous les termes français de l'article se retrouvaient bien dans le *Lexique* – ou bien en partant des entrées du *Lexique* – pour vérifier que tous les termes aka apparaissant dans l'article étaient bien présents dans le *Dictionnaire*.

Pour la majorité des termes aka, les autres significations ont été ajoutées pour rendre visible du premier coup d'œil la totalité du champ sémantique spécifique à chaque mot, comme cela a été précisé dès 1981 dans le volume introductif à l'*Encyclopédie* :

« Le volume français-aka permettra de retrouver toutes les entrées aka, et comportera en outre des renvois systématiques, pour chaque terme aka cité, aux différents sens français du-dit terme, ce qui permettra d'en bien cerner les champs sémantiques. Ainsi le lexique ne sera-t-il pas seulement un "lexique de retour", bien qu'il ne comporte aucun exemple » (Livre I(1) : 92).

CADET(TE): ♦ **.mbúsà** (N 3/4 mò / mè) [§§ postérieur, ultérieur > inférieur; arrière, derrière] [3:132]

Des compléments étaient nécessaires parce qu'avec le développement des enquêtes, des termes nouveaux ou des sens nouveaux pour des termes déjà recueillis ont pu être encore notés après la publication des fascicules du *Dictionnaire* dans lesquels ils auraient dû figurer. Ils ont été inclus dans le *Lexique* précédés par un point (●) et avec l'indication des pages où on aurait dû les trouver :

CACHOTTERIE: ♦ ● **.dímbé** (N 5/6 è / bè) [§dissimulation] [4:175]

Des identifications naturalistes ultérieures sont indiquées de la même manière :

ANNONACEE: ♦ —, ● *Friesodielsia enghiana* (DIELS) VERDC. EX LE THOMAS (?), arbuste (sp.)
.vémbéjé (N 7/8 ði / mà) [3:253].

Les volumes du *Dictionnaire* ayant dans ces cas déjà été publiés, nous avons continué de modifier et compléter les fichiers informatiques correspondants. Ces fichiers se trouvent donc aujourd'hui sensiblement plus complets, aussi bien pour des termes aka qui n'y figuraient pas (par oubli ou parce qu'ils n'étaient pas encore répertoriés) que pour des significations supplémentaires de termes déjà recensés dans le *Dictionnaire* publié. Le *Lexique* est donc globalement plus complet que le *Dictionnaire* papier publié. Il est le miroir d'une nouvelle version, électronique et enrichie, du *Dictionnaire*, qui pourra servir, un jour, pour l'établissement d'une base de données en ligne.

Être au plus près de la langue

L'aka est une langue bantou, une « langue-à-classes ». Chaque nominal aka appartient donc à une classe. Les numéros impairs correspondent au singulier et les numéros pairs au pluriel ; il n'y a pas d'opposition masculin/féminin. Les entrées du *Dictionnaire* se font principalement à l'initiale du radical. Les numéros de classe ont été vérifiés terme à terme, opération d'autant plus nécessaire qu'un même nominal, selon qu'il est accordé dans une classe ou dans une autre, prend de ce fait, au singulier et au pluriel, des indices (préfixes) différents. Ceci lui confère alors surtout un sens différent, comme l'illustre par exemple le terme .mbúsà :

CADET(TE): ♦ .mbúsà (N 3/4 mò / mè)[☆] [§§postérieur, ultérieur > inférieur; arrière, derrière] [3:132]

ARRIERE: (N) ♦ — (spatio-temporel) .mbúsà¹ (N 5B/8 ø / mà) [§§derrière > retardataire; précédent; prochain; suite; dette, dû] [3:132]

En classe (N 3/4 mò.mbúsà / mè.mbúsà), le terme signifie le “cadet” dans une famille, et en classe (N 5B/8 ø.mbúsà / mà.mbúsà), il exprime une notion spatio-temporelle ou locative : “arrière, suite”.

Un nominal peut apparaître dans le *Dictionnaire* en deux endroits, à la fois en fonction de son initiale, mais aussi en fonction de l'initiale du mot complet avec son préfixe de classe. Les renvois aux pages et aux fascicules du *Dictionnaire* sont donc parfois doubles :

ENFANT: ♦ .ánà (N 1/2 mónà / bánà), (N 1/2 mò.ánà ~ mùánà / báná), (N 1/2 móánà / bánà) [11:139] [2:137]

On voit qu'il y a deux renvois : un premier renvoi aux fascicules des voyelles, [11:139], pour l'initiale A de .ánà et un autre renvoi à celui de la consonne M, [2:137], mò et mù étant deux réalisations de l'indice nominal de classe 1.

Rappel de la structure des noms en aka

Il y a deux types de formation des noms en aka :

- 1) Indice de classe + radical nominal indécomposable
- 2) Indice de classe + radical + suffixe

1) Exemples du premier type :

a) avec une consonne initiale.

ANIMAL: ♦ .jàmà (N 1/2 ø / bà) : jàmà (singulier) / bà.jàmà (pluriel)

CASE: ♦ .bókò (N 5/6 è / bè) : è.bókò (singulier) / bè.bókò (pluriel)

CADET(TE): ♦ .mbúsà (N 3/4 mò / mè) : mò.mbúsà (singulier) / mè.mbúsà (pluriel)

b) avec une voyelle initiale.

ENFANT: .ánà (N 1/2) est réalisé au singulier mónà ou mò.ánà ou mù.ánà ou encore móánà. Au pluriel, c'est bánà ou bǎná. La voyelle à l'initiale donne ici lieu à divers types d'amalgames.

2) Exemples du deuxième type :

mòk- est un radical qui permet de former des noms ou d'obtenir des formes verbales conjuguées qui ne sont pas traitées dans le *Lexique*.

CUEILLIR ♦ — (en coupant la tige, le pédoncule) mòk- (V) [3:201]

a) Il peut donner un nom d'agent avec un suffixe nominal en ì (i à ton bas) :

CUEILLEUR, -EUSE : ♦ .mòkì (Nd 1/2 ø / bà) [§ ramasseur] [3:201]

b) Il peut donner un nom d'action avec un suffixe é (e ouvert à ton haut) :

CUEILLETTE: (N) ♦ — (action collective, indifférenciée) .mòké (Nd 5B/8 ø / mà) [3:203]; ♦ — (mouvement de l'action) .mòké (Nd 9/8 bò / mà) [3:203]

Expliciter au mieux

De nombreux termes français n'ont pas de traduction mot pour mot en aka et il a donc fallu retrouver leur équivalence et souvent plusieurs équivalences. Le terme français « abats », par exemple, renvoie à émà, « chose, choses à l'intérieur du ventre » et aussi à kídí, « organes » :

ABATS : ♦ .émà²⁰ (N 5/6 émà / bémà⁴⁰) (N 6 bémà-bíá-tùtù-mò.èì / ÷choses | ÷de | ÷intérieur | ÷ventre /) [§§nourriture; chose; trucs, machins; affaires, biens; agissements] [11:59] [2:63]; ♦ — (morceau de viande) [®].kídí² (N 5/6 è / bè) [§§organes internes, entrailles] [8:28]

Beaucoup de termes aka sont des syntagmes, c'est-à-dire des noms composés. Les termes du *Lexique* ont été repris tels qu'ils sont prononcés, mais ont été également décomposés pour faire réapparaître les éléments constitutifs en permettant de retrouver le sens de chaque élément. Voir, par exemple, les entrées suivantes : ADOLESCENT, ECORCE, FILLE, GARÇON, STERNUM.

ARTERE : ♦ (trachée)-— .ngèdú-.sónì (Nc 3 mò.ngèdú-mò.sónì / ÷tuyau | ÷petit /) {Mga} [9:75] [6:149]

Il s'agit d'une succession Nom + Adjectif ; l'adjectif s'accorde en prenant la marque de la classe du Nom.

Le *Lexique* ne répète pas les explications grammaticales qui ont été déjà clairement développées par Jacqueline Thomas dans le *Dictionnaire* (Possessifs, démonstratifs, numéraux, locatifs, etc...). Mais, partout où c'était nécessaire, des renvois spécifiques ont été notés dans le *Lexique* avec la mention « voir explication grammaticale » et la référence fascicule/page :

CINQ (5): (Nm) ♦ vùè (Nm) {Bay} voir explication grammaticale [3:281] [3:196-197]

Homogénéiser

Il est évident que durant la très longue période de publication de l'*Encyclopédie* (de 1981 à 2018) la science a avancé, les habitudes ont changé et certaines classifications ont été modifiées. Nous nous sommes donc trouvés devant un certain nombre d'incohérences entre les premiers et les derniers fascicules du *Dictionnaire* qu'il fallait homogénéiser dans ce

dernier Livre. Ainsi, quelques identifications (naturalistes et musicales) ont été corrigées tout en gardant les identifications initiales avec un renvoi vers les termes actuellement en vigueur.

La traduction des noms des groupes de filiation et des anthroponymes a été homogénéisée et les noms propres contenant le son [u] ont tous été translittérés avec un "u" et non pas avec un "ou".

Les localisations d'enquête ont été complétées dans la carte et dans la liste en début et fin de volume. Les exemples suivants montrent comment ces indications de localisation apparaissent dans les entrées du *Lexique* :

ENFANT: ♦ .ánà³ (N 1/2 mónà / bánà), (N 1/2 mò.ánà ~ mùánà / bǎná) {Bg-Ka}, (N 1/2 móánà / bánà) {Bay} [11:139] [2:137]

C'est entre Bagandou et Kénga que l'on trouve la réalisation mò.ánà ~ mùánà / bǎná du terme, alors qu'à Bayanga, on le réalise móánà / bánà.

ÉCHAPPER, -É: ♦ — (des mains) kàl⁻¹ (V)[☆] [§§ glisser des mains; se sauver, être sauf {Bg}] [8:121];

♦ — à kùndũ⁻² (Vd)[★] [§§ courir; fuir, s'enfuir; craindre] [8:295]

Le terme kàl- avec la signification « échapper des mains » a été collecté dans toute la Lobaye (étoile blanche), mais son autre sens, « être sauf », n'a été collecté qu'à Bagandou. Le terme kùndũ-, « échapper à » a, quant à lui, été collecté tant dans la Lobaye que dans la Sangha (étoile noire). Une étoile grise indique l'usage dans la Sangha.

Le *Lexique* contient toujours de nombreux témoignages de légères variantes de définition que nous avons choisi de ne pas homogénéiser. À titre d'exemple, le rituel du miel est qualifié une fois comme « ouvrant la haute saison du miel » et une autre comme « précédant la haute saison du miel » ; la Solanacée, *Nicotiana tabacum* est définie une fois comme « herbacée (sp.), Tabac » et une autre fois comme « tabac indigène » ; un terme désigne la « membrane du tambour », un autre sa « peau » ; les termes pour « argent » recouvrent une fois tout « produit d'échange » et une autre, les « produits de l'échange »... Ces fluctuations n'empêcheront toutefois pas le lecteur de se retrouver dans les ouvrages, dans la langue et dans la pensée des Aka.

Nous avons voulu rendre un hommage particulier à toutes les personnes qui nous ont aidé à traduire l'aka en français. Les fascicules du *Dictionnaire* mettaient à l'honneur par l'image chacun un de nos informateurs aka qui ont contribué significativement à la compréhension de leur société. Aux débuts de la recherche, aucun Aka ne parlait le français et pour vérifier la bonne compréhension des termes, il était nécessaire d'adjoindre à ces tenants de la tradition d'autres personnes parlant le sango et le français. Vers la fin des années 2000, de plus en plus d'Aka avaient des notions de français qui permettaient petit à petit de se passer d'intermédiaire. C'est à tous ces Centrafricains francophones ayant activement participé aux travaux de l'*Encyclopédie* que sont dédiés les portraits reproduits en début de volume.

REFERENCES

- Arom S. & Thomas J. M. C. 1974 - *Les Mimbo, génies du piégeage et le monde surnaturel des Ngbaka-ma'bo* (R.C.A.). Paris, SELAF, 153 p.
- Arom S. 1969 - Essai d'une notation des monodies à des fins d'analyse. *Revue de musicologie* 55(2): 172-216.
- Arom S. 1973 - Une méthode pour la transcription de polyphonies et polyrythmies de tradition orale. *Revue de musicologie* 59(2): 165-190.
- Arom S. 1987(1978) - *Anthologie de la musique des Pygmée Aka (Centrafrique)*. Paris, OCORA, coffret de 2 CD.
- Arom S. 2009 - *La fanfare de Bangui ; itinéraire enchanté d'un ethnomusicologue*. Paris, Les Empêcheurs de penser en rond-la Découverte, 204 p.
- Bahuchet S. 1985 - *Les Pygmées Aka et la forêt centrafricaine, ethnologie écologique*. Paris, SELAF, 638 p.
- Bahuchet S. 1989 - *Les Pygmées Aka et Baka : contribution de l'Ethnolinguistique à l'histoire des populations forestières d'Afrique centrale*. Université René Descartes-Paris V, 3 vol., 766 p.
- Bahuchet S. 1993 - L'invention des Pygmées. *Cahiers d'Etudes africaines* 33(1): 153-181.
- Bahuchet S. & Thomas J. M. C. 1986 - Linguistique et histoire des Pygmées de l'ouest du bassin congolais. *SUGIA Sprache und Geschichte in Afrika* 7(2): 73-103.
- Belaïdi N., Alvarez-Pereyre F., Wahiche J.-D. & Artaud H. 2016 - Autochtonie(s) et sociétés contemporaines. La diversité culturelle, entre division et cohésion sociale. *Droit et cultures* 72: 43-76.
- Berl REW & Hewlett, BS 2015 - Cultural variation in the use of overimiation by the Aka and Ngandu. *PLOS ONE* March 27: 1-20.
- Bouquiaux L. & Thomas J.M.C. (éds.) 1976 - *Enquête et description des langues à tradition orale* [I : L'Enquête de terrain et l'analyse grammaticale - II : Approche linguistique - III : Approche thématique]. 2^e édition révisée et augmentée [1^{re} édition 1971]. Paris : Société d'Études Linguistiques et Anthropologiques de France (NSP 1), 3 vol., 950 p.
- Bouquiaux L. & Thomas J.M.C. 1977 - Une aire de génération de tons en Afrique centrale. Problèmes tonals dans quelques langues oubanguiennes et bantoues périphériques. In : *Actes du 2e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle* (SILF), Clermont-Ferrand, 22-25 juillet 1975 ; Clermont-Ferrand : SILF & Univ. de Clermont-Ferrand : 201-224.
- Bouquiaux L. & Thomas J.M.C. 2015 - *Revisitation de la dérivation bantoue et arbitraire du signe. Contribution à l'étude des liens entre langage et conscience*. Louvain: Peeters (Selaf 467, NS 35), 1022 p.
- Boyette AH & Hewlett BS 2017 - Autonomy, equity, and teaching among Aka foragers and Ngandu farmers of the Congo Basin. *Human Nature* 28: 289-322.
- Cloarec-Heiss F. & Thomas J. M. C. 1978 - *L'aka, langue bantoue des Pygmées de Mongoumba (Centrafrique) : introduction à l'étude linguistique, phonologie*. Paris, SELAF, 204 p.
- Delobea J. M. 1989 - *Yandenga et Yamonzombo. Les relations entre les villages monzombo et les campements pygmées aka dans la sous-préfecture de Mongoumba (Centrafrique)*. Paris, Peeters-SELAF, 268 p.
- Demesse L. 1978 - *Changements techno-économiques et sociaux chez les Pygmées Babinga (nord-Congo et sud-Centrafrique)*. Paris, SELAF, 262 p.
- Demesse L. 1980 - *Techniques et économie des Pygmées Babinga*. Paris, Institut d'Ethnologie, 302 p.
- Duda R. 2017 - *Ethnoécologie of hunting in an empty forest. Practices, local perceptions and social change among the Baka (Cameroon)*. Université autonome de Barcelone, 272 p.
- Epelboin A. 2012 - Fierté pygmée et « pygmitude » : racismes et discriminations positives. *Journal des Africanistes* 81(1-2): 73-105.
- Fürniss S. 1998 - *Pygmées Aka. Chants de chasse, d'amour et de moquerie accompagnés d'instruments à cordes*. CD Ocora-Radio France C560139.
- Fürniss S. 2012 - Musiques aka et baka : une parenté de référence. *Journal des africanistes* 82(1/2) : 107-136.
- Gallois S. 2016 - *The dynamics of local ecological knowledge and practice. A case study among the Baka (Cameroon)*. MNHN-Université autonome de Barcelone, 354 p.
- Guillaume H. 2001 - *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo) 1880-1980*. Leiden, Peeters-Selaf, 786 p.
- Hewlett B. S. (ed.) 2014 - *Hunter-gatherers of the Congo Basin: cultures, histories and biology of African Pygmies*. New Brunswick, Transaction Publishers, 354 p.
- Hewlett BS & Hewlett BL 2010 - Sex and searching for children among Aka foragers and Ngandu farmers of Central Africa. *African Study Monographs* 31: 107-125.
- Joiris D. V. 1998 - *La chasse, la chance, le chant : aspect du système rituel des Baka du Cameroun*. Université Libre de Bruxelles, 448 p.
- Journal des Africanistes 2012 - Identités « pygmées » dans un monde qui change : questions et recherches actuelles. *Journal des Africanistes* 82(1/2): 1-205
- Le Bomin S. & Mbot J.-E. 2011 - Identité musicale des Pygmées du Gabon et absence de territoire. In Desroches M. et al. (éds), *Territoires musicaux mis en scène*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal: 279-293.
- Le Bomin S. & Mbot J.-E. 2012 - Sur les traces de l'histoire des Pygmées du Gabon : résultats de cinq ans de prospection. *Journal des africanistes* 82(1-2): 277-318.

- Leclerc C. 2001 - *En bordure de route : espace social, dynamisme et relation à l'environnement chez les Pygmées Baka du sud-est Cameroun*. Paris X, Nanterre, 372 p.
- Motte E. 1980 - *Les plantes chez les Pygmées Aka et les Mozombo de la Lobaye (Centrafrique). Contribution à une ethnobotanique comparative chez des chasseurs-cueilleurs et des pêcheurs-agriculteurs vivant dans un même milieu végétal*. Paris, SELAF (bibl. 80-81-82), 546 p.
- Robillard M. 2010 - *Pygmées Baka et voisins dans la tourmente des politiques environnementales en Afrique centrale*. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 490 p.
- Robillard M. & Bahuchet S. 2012 - Les Pygmées et les autres : terminologie, catégorisation et politique. *Journal des Africanistes* 81(1-2): 15-51.
- Soengas B. 2010 - *La subsistance des Pygmées bakoya à l'épreuve de l'agriculture : dynamique des savoirs ethnobotaniques et des pratiques. (Département de la Zadié, Ogooué-Ivindo, Gabon)*. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 353 p.
- Thomas J. M. C. 1963a - *Le parler ngbaka de Bokanga, phonologie, morphologie, syntaxe*. Paris-La Haye, Mouton & Co., 307 p.
- Thomas J. M. C. 1963b - *Les Ngbaka de la Lobaye. Le dépeuplement rural chez une population forestière de la République Centrafricaine*. Paris-La Haye, Mouton & Co., 491 p.
- Thomas J. M. C. 1970 - *Contes, proverbes, devinettes ou énigmes, chants et prières Ngbaka-Ma'bo (République Centrafricaine)*. Paris, Klincksieck, 908 p.
- Thomas J. M. C. 1979 - Emprunt ou parenté ? A propos des parlers des populations forestières de Centrafrique. In Bahuchet S. éd., *Pygmées de Centrafrique*, SELAF, Paris: 141-169.
- Thomas J. M. C. 2004 - Les indices de classes d'accord en bantou sont-ils variables ou non ? Exemple de l'aka. In Motte-Florac É. & Guarisma G. éd., *Du terrain au cognitif. Linguistique, ethnolinguistique, ethnosciences. À Jacqueline M.C. Thomas, Peeters*, Louvain: 95-134.
- Thomas J. M. C. & Bahuchet S. 1988 - La littérature orale pour l'histoire de l'Afrique centrale forestière. In Möhlig, Jungraithmayr & Thiel, *Die Oralliteratur in Afrika als Quelle zur Erforschung der traditionellen Kulturen*, D. Reimers Vg, Berlin: 301-327.
- Verdu P. 2008 - *Anthropologie génétique des populations humaines d'Afrique centrale : histoire du peuplement pygmée*. Université Paris 6/Pierre et Marie Curie, Paris, 333 p.

Films

- Epelboin A., A. Marx, Gruska M. & Fila D. P. 2004 - *Chronique aka 1997, Paris : boires et déboires après la forêt*. 29 mn 45. Production, SMM/CNRS/MNHN Paris.
http://www.canal-u.tv/video/smm/chronique_aka_97_boire_et_deboires_apres_la_foret.18885
- Epelboin A., Zoko A & A. Marx 2008a - *Chronique Aka février 2008, Paris, Mantes-la-Jolie - 1 Une journée au Muséum, filmée par Zoko Antoine, Pygmée aka de RCA*. 20 mn16 ; Coprod. SMM CNRS-MNHN Paris & TOPA RCA
http://www.canal-u.tv/video/smm/chronique_aka_fevrier_2008_une_journee_au_museum_filmee_par_zoko_antoine_pygmee_de_rca.18929
- Epelboin A., Zoko A & A. Marx 2008b - *Chronique Aka février 2008, Paris, Mantes-la-Jolie - 2 Le spectacle des VIP, filmé par Zoko, Pygmée aka de RCA* ; Coprod. SMM CNRS-MNHN Paris & TOPA RCA
http://www.canal-u.tv/video/smm/chronique_aka_2008_fev_mantes_la_jolie_le_spectacle_des_vip_1_filme_par_zoko_pygmee_aka_de_rca.18931
- Epelboin A., Zoko A & A. Marx 2008c - *Chronique Aka février 2008, Paris, Mantes-la-Jolie - 3 Le spectacle des VIP, filmé par Zoko, Pygmée aka de RCA* ; Coprod. SMM CNRS-MNHN Paris & TOPA RCA
http://www.canal-u.tv/video/smm/chronique_aka_2008_fev_mantes_la_jolie_le_spectacle_des_vip_2_filme_par_zoko_pygmee_aka_de_rca.18945

Belaidi, N., « Observer l'Afrique (du Sud) pour penser le droit (de l'environnement). La relation homme-nature entre démocratisation et décolonialité », *Afrique contemporaine*, 2020/1-2 (N° 271-272), p. 65-82. DOI : 10.3917/afco.271.0065. URL : <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-afrique-contemporaine1-2020-1-page-65.htm>.

Prenant appui sur les travaux d'HDR de l'autrice, cet article est un *position paper* qui souligne la spécificité de l'anthropologie juridique et du droit au sein des sciences juridiques. Il entend consolider une véritable *Anthropologie du droit de l'environnement* à partir des travaux menés sur la relation Homme-Nature en Afrique du Sud. Il valorise l'anthropologie du droit et souligne sa vivacité et sa modernité non seulement pour l'étude du droit, mais surtout comme outil d'analyse des phénomènes sociaux contemporains. Enfin, il met en relief l'impact de l'observation de terrain sur l'appréhension du droit, pratique encore très marginale. Le propos de l'autrice tend à rendre compte et à illustrer "ce que le terrain fait au droit" : il amène à une conception du droit de l'environnement qui comprend les sociétés humaines comme éléments constitutifs de la biosphère et des écosystèmes.

Sollicité par le rédacteur en chef de la revue, ce texte est un hommage à Etienne Le Roy, anthropologue juridique qui a introduit cette discipline en France.

Observer l'Afrique (du Sud) pour penser le droit (de l'environnement)

La relation homme-nature entre démocratisation et décolonialité

Nadia Belaidi

DANS **AFRIQUE CONTEMPORAINE** 2020/1 (N° 271-272), PAGES 65 À 82
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0002-0478

ISBN 9782807392625

DOI 10.3917/afco.271.0065

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2020-1-page-65.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Observer l'Afrique (du Sud) pour penser le droit (de l'environnement)

La relation homme-nature entre démocratisation et décolonialité

Nadia Belaïdi

Cet article, en opérant un « rebond » à l'égard des travaux d'Étienne Le Roy, récemment disparu, s'appuie sur une modalité de travail des anthropologues du droit peu mise en relief. En soulignant une pratique encore marginale en droit, à partir de ma propre trajectoire de juriste, le propos rend compte de « ce que le terrain fait au droit », ainsi que de l'acuité de l'anthropologie du droit pour mettre en relief les ruptures et continuités dans le rapport à la nature, d'abord instrumentalisée au profit du projet ségrégationniste, puis devenus outils de la réconciliation nationale et régionale, en Afrique du Sud et australe.

Mots-clés : Anthropologie du droit – Droit de l'environnement – Afrique du Sud – Démocratisation – (Dé)colonialité – Rapport à la nature – Observations/expériences de terrain



Les approches de terrain sont peu fréquentes dans la tradition académique du droit francophone. Pourtant, c'est bien de ses analyses de terrain, et plus spécifiquement de son observation du fonctionnement juridique des sociétés africaines, animistes et communautaires (Le Roy, 1971), que Étienne Le Roy a fait émerger le concept de « juridicité¹ ».

L'enquête de terrain a pour atout d'imprimer au droit, comme ce fut le cas pour l'anthropologie ou la sociologie², un tournant épistémologique qui le sort des catégories préconstruites³ pour aborder la réalité sociale et culturelle – dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de rechercher la part du droit dans un autre agencement et de confronter ce qui est inconnu à ce qui est familier. Interroger la norme dans sa fonction juridique, en effet, engendre une réflexion sur le sens des institutions étudiées et, par retour sur soi, une approche critique de ses propres institutions.

Le « terrain », en tant que dialogue entre systèmes et rapprochement entre diverses sources du droit (écrites et non écrites), s'il peut nécessiter un déplacement géographique, implique surtout d'accepter le détour (Rouland,

Chercheure (HDR) au CNRS, rattachée à l'UMR « Éco-

anthropologie » au Muséum national d'histoire naturelle, **Nadia Belaïdi**

est actuellement rédactrice en chef de la revue *Droit et Cultures*.

1989 ; Alliot, 2003). En prenant le système observé pour ce qu'il est – c'est-à-dire sans d'abord plaquer sur lui ses propres représentations –, on introduit de l'altérité dans les concepts du droit (Obadia *et al.*, 2003) et, ce faisant, on s'oriente vers une réflexion qui s'affranchit de son cadre disciplinaire autant que de tout schéma d'interprétation posé *a priori*.

À la suite de Michel Alliot (le fondateur de l'anthropologie juridique en France) qui liait penser le monde et penser le droit⁴, Étienne Le Roy a dégagé de son observation des sociétés africaines un « paradigme de la pluralité des mondes » (2016, p. 27) qui sous-tend mes propres recherches, lesquelles sont pourtant menées sur une autre Afrique (australe), d'autres situations (relations homme-nature) et un autre domaine juridique (droit de l'environnement).

Mes travaux portent en grande partie sur l'Afrique du Sud, où la gestion de la nature a été l'une des pièces maîtresses de l'ingénierie territoriale de la ségrégation coloniale, puis de l'apartheid (voir notamment Giraut *et al.*, 2005). La construction de groupes raciaux⁵, inscrits avec la colonisation et la conquête, a été opérée par un marquage territorial qui a permis d'inscrire dans l'espace la (dé)limitation des droits. Dans ce cadre, les espaces naturels protégés sud-africains ont d'emblée été utilisés par l'État colonial pour agir sur l'espace et sur la société au profit d'un projet politique. De même, dans la nouvelle Afrique du Sud (post-apartheid), la gestion de la nature continue d'être un outil de gestion sociale, cette fois mis au profit d'un processus de réconciliation – le gouvernement démocratique actuel utilisant les espaces naturels comme assise à sa politique de *nation building*. Instrumentalisée, politisée, mobilisée par les régimes successifs au point de paraître consubstantielle au(x) projet(s) politique(s) du pays, la nature m'est apparue comme une entrée pertinente pour analyser les transformations sociales et politiques de l'Afrique du Sud, depuis la colonisation et le régime d'apartheid jusqu'à l'avènement de l'African National Congress (Congrès national africain – ANC – au pouvoir avec l'aire démocratique).

Or, c'est par l'« expérience du terrain » que j'ai pu saisir comment les parcs nationaux sud-africains, d'abord mis au service d'un projet ségrégationniste, sont devenus l'outil d'une politique de réconciliation (Belaïdi, 2012 ;

1. Voir par exemple le recueil de contributions : Le Roy (2018). Pour en savoir plus sur le cheminement vers la notion de « juridicité » à partir de l'exploration du foncier en Afrique : Le Roy (2019).

2. Pour une introspection sur sa propre pratique du terrain et une réflexion sur le chemin parcouru et les questionnements demeurant dans ces disciplines et plus largement dans les sciences sociales, voir Mohia (2008).

3. « Le concept de préconstruit concerne aussi bien des structures

linguistiques relevant des supports de verbalisation syntaxique ou lexicale que des supports représentationnels – images clichéiques, symboles, mythologisation, etc. » (Brechet, Giai-Duganera, Luis, Mezzadri, Thomas, 2017, p. 8).

4. « Dis-moi comment tu penses le monde, je te dirai comment tu penses le droit » (Alliot, 2003, p. 89).

5. L'apartheid politique et la classification raciale (1948 à 1961) prévoit l'enregistrement racial de la population (Population Registration

Act 1950) selon des catégories raciales d'appartenance – Blancs (*Whites*), Métis (*Coloureds*), Indiens (*Asians*) et Noirs (*Blacks*), en réalité plus subtile qu'il n'y paraît. Pour plus de détails, voir Fauvelle-Aymar (2013, p. 53-66).

6. Par extension des réflexions d'Alain Supiot (2005) sur le lien entre les dimensions biologiques et symboliques constitutives de l'être humain qu'il a identifié pour l'Occident à travers la loi, le contrat, la technique de l'interdit et le contrôle des pouvoirs inscrit dans son droit.

2016b). L'analyse de cette transformation m'ayant permis de révéler les valeurs sociales attribuées à la nature et, à travers elles, la pérennité des cadres forgés pour et par l'apartheid. Si bien que réfléchir à partir d'une gestion sociale opérée par le truchement de la nature m'a conduite à l'adoption d'une démarche où l'observation des normes de gestion de la nature tend à rendre compte de l'évolution des rapports sociaux au sein de la société sud-africaine contemporaine.

Si le recueil de données vise à documenter, à connaître des phénomènes sociaux et culturels dans les sociétés proches ou lointaines, l'expérience de terrain dont il résulte interroge les « conditions de production du savoir anthropologique » (Kilani, 1994, p. 38). En tant que démarche de connaissance qui suppose une relation à l'autre, la démarche ethnographique (Laplantine, 2005) procède nécessairement d'une forme de pensée, d'un modèle de société, d'une vision du monde. C'est, à cet égard, un processus où, en tant qu'observateur, l'on peut découvrir des contradictions entre ce qui est observé et la logique et les fondements propres à la logique juridique – occidentale dans mon cas – dont on est issu. L'ethnographie doit ensuite déboucher sur un agencement des données recueillies et/ou sur un travail sur leur complexité, l'ethnologie, laquelle repose sur la capacité à créer une certaine altérité (alors même que la culture occidentale est un modèle socioculturel qui tend à supplanter les cultures traditionnelles existantes partout où il est introduit). Elle suppose en effet de reconnaître l'autre (humain, système, source du droit, etc.) dans son existence propre. Cette reconnaissance de l'autre, en conscience, dans son mode de penser, permettant d'éviter l'écueil d'une démarche de connaissance sur les « autres » qui vise en réalité l'existence/la recherche des « mêmes ».

Dans le cadre du droit, l'ethnologie devient alors « intéressée par d'autres façons de normer la vie en société » (Nicolau *et al.*, 2007, p. 17) et interroge les expressions plurielles d'un « phénomène juridique qui [, lui,] se retrouve dans toutes les sociétés » (Alliot, 1983). Considérer le droit à partir et au travers des réalités vécues impose ainsi le pluralisme juridique, non seulement dans son existence mais aussi dans sa pratique – un pluralisme qui, de fait, peut être observé.

Cette démarche d'observation, qui prend acte de ce qui est pour essayer de comprendre les différentes « réalités » sociales et sociétales et leurs contradictions, m'a conduite à considérer le traitement de la nature en Afrique du Sud comme un cadre d'analyse des relations entre l'homme et la nature : un terrain qui ouvre une réflexion sur le droit de l'environnement dans ses enjeux juridiques entendus comme « ceux qu'une société tient pour vitaux dans la reproduction individuelle et collective » (Le Roy, 1999, p. 159). Un terrain qui laisse, aussi, apparaître la fonction anthropologique du droit de l'environnement⁶. Un terrain qui suggère, enfin, qu'ainsi appréhendée – et en gardant à l'esprit l'interrogation « à qui ça sert, à quoi ça sert ? » (Le Roy, 1999, p. 33-34) – l'anthropologie du droit peut faire montre d'une capacité d'adaptation aux évolutions du monde pour en demeurer un outil d'analyse très pertinent.

L'Afrique du Sud, un cadre analytique de la relation homme-nature

S'il est connu que l'apartheid – ou « développement séparé des races » – est une politique de ségrégation qui, attribuant aux ethnies non blanches le désir de vivre et d'exister socialement, économiquement et politiquement séparés des autres groupes, a abouti à la constitution de groupes raciaux inscrits sur des territoires définis, il est moins connu que la gestion de la nature a été l'une des pièces maîtresses de l'ingénierie territoriale de l'apartheid.

L'instrumentalisation politique de la nature est en effet un outil privilégié, et ce depuis sa constitution, de l'État sud-africain. La double conquête du territoire par les Hollandais⁷ et les Anglais⁸ et son terme, l'Union sud-africaine⁹, a plongé et maintenu les populations noires dans une situation de domination (Terreblanche, 2005 ; Thompson, 2006 ; Watson, 2007 ; Porteilla, 2010 ; Fauvelle-Aymar, 2013). Dans ce cadre, les espaces naturels protégés sud-africains ont d'emblée été utilisés par l'État colonial pour agir sur l'espace et sur la société au profit d'un projet politique qui a vu son apogée avec le régime d'apartheid.

Déjà à l'œuvre lors de la colonisation, la discrimination raciale est légalisée à partir de 1910, lorsque l'Afrique du Sud devient un pays industriel. L'arrivée au pouvoir des nationalistes en 1948 l'amplifie de façon méthodique en la fondant sur trois grandes lignes : la hiérarchisation et la discrimination entre les « races », la ségrégation ou le développement des groupes non blancs selon leurs propres caractéristiques, le développement des Noirs dans leurs territoires. Désignant une forme ultime de discrimination, l'apartheid organise l'espace en fonction des « races ».

Un arsenal législatif est adopté en ce sens en 1950 (Group Area Act), modifié à de nombreuses reprises. Ce processus connaîtra son apogée avec la consécration de dix foyers nationaux autonomes et indépendants : les bantoustans (Homelands) (Porteilla, 1998). Ce projet s'appuie sur les réserves noires

7. Le 6 avril 1652, trois navires de la Compagnie orientale des Indes font escale dans la baie du Cap. Déclarées possession de la Compagnie, ces terres seront mises en valeur en vue de ravitailler les bateaux qui relient la Hollande et les Indes néerlandaises. Dès la fin du XVII^e siècle, la ville du Cap devient une colonie de peuplement, rentable pour le commerce hollandais, dont certains membres décideront de s'émanciper et s'installeront à ses marges au dépend des populations locales (Porteilla, 2010, p. 20).

8. La Grande-Bretagne annexe la colonie du Cap en 1806 et en prend possession définitivement en 1815. Avec l'arrivée de 5 000 colons anglais, en 1820, apparaît le libre commerce, l'agriculture extensive et l'abolition de l'esclavage. La confrontation avec les paysans

hollandais esclavagistes va favoriser le Grand Trek à partir de 1836 : la conquête de nouvelles terres au-delà des frontières connues (Porteilla, 2010, p. 21).

9. Nom donné à l'État d'Afrique du Sud de sa fondation en 1910, comme dominion de la Couronne britannique, à 1961, année de la création de la république d'Afrique du Sud.

10. Ces réserves sont constitutives d'un dispositif territorial plus vaste, qui comprend également les réserves indigènes (Native Reserves – le terme est le même pour les espaces assignés aux « indigènes » que pour ceux dévolus à la nature) et le domaine approprié par les colons (Crown Land), F. Giraut *et al.* (2005, p. 700).

11. Les Khoi, pasteurs semi-nomades qui vivent en villages autour d'un clan ; les San,

chasseurs-cueilleurs nomades organisés en groupes familiaux plus ou moins larges et très mobiles ; les Bantous, fermiers noirs arrivés en Afrique du Sud il y a environ 1 700 ans.

12. Les descendants des premiers colons hollandais arrivés au Cap en 1652. Ils parlent l'afrikaans, partagent une histoire et une religion commune. On les appelle aussi les Boers (« paysans » au sens péjoratif du terme).

13. Convention for the Preservation of Wild Animals, Birds and Fish in Africa, London (1900) ; Society for the Fauna of the Empire (1903-1945) ; Consultative Commission for the Protection of Nature (1913-1918) ; Bureau international pour la conservation de la nature (1928).

(*locations*) constituées en 1864 dans la colonie britannique du Natal et consolidé par le Native Land Act de 1913 mis en place dans le cadre de la Constitution de l'Union sud-africaine de 1910. Celle-ci consacre la création d'un dominion doté d'une autonomie large avec un pouvoir central fort, deux langues officielles (anglais et hollandais) et le droit de vote pour les seuls citoyens blancs. L'Union repose sur le principe du *colour ban* (barrière de couleur) et met en place un dispositif juridique ségrégationniste. Le territoire de l'Union est divisé en deux : les terres indigènes (*natives*) affectées à la propriété des Noirs (7 % de la superficie totale de l'Union, puis 13 % en 1936 – pour 60 , puis 75 % de la population) et les autres, destinées aux Blancs (soit 87 % du territoire). Dans les zones urbaines, le Native Affairs Act de 1920, ainsi que le Native Urban Act de 1923, opèrent une ségrégation statutaire préfigurant les *townships*. Chaque bantoustan se voit associé un groupe de population défini par des critères arbitraires (linguistiques et géographiques) afin de les obliger à y résider. Les découpages ethniques effectués au sein de la population noire sont fictifs et ne correspondent pratiquement jamais aux réalités sociales. Dénués de services sociaux, d'industrie ou d'écoles, ils ont pour fonction de tenir loin des villes les personnes inutiles à l'économie sud-africaines (femmes, enfants, vieillards, malades), tout en maintenant le travail des hommes en zone urbaine. Ils parachèvent ainsi l'objectif d'inclusion économique de la population noire voulue par la politique d'apartheid, tout en l'excluant politiquement et en la privant de sa citoyenneté sud-africaine.

Or, cette discrimination institutionnelle à l'encontre des populations non blanches est orchestrée à partir et avec le principe du zonage fonctionnel. La figure spatiale de la séparation appliquée aux parcs et réserves de faune et de flore apportés par le colonisateur britannique en est l'outil privilégié.

Avec la fin du XIX^e siècle apparaît l'idée de parcs et de réserves de faune et de flore dans l'ensemble des colonies de peuplement britannique au motif de préserver un paysage grandiose et fragile. Appliquées à la nature sud-africaine, les pratiques britanniques permettront notamment d'enfermer dans des réserves¹⁰ une faune gênante pour l'espace productif colonial, tout en en faisant un objet de loisirs, en particulier *via* la chasse sportive. Les réserves permettront ainsi d'asseoir un privilège et de marquer la supériorité britannique face à la « sauvagerie » africaine : celle des Africains¹¹ pour qui le gibier est un élément de subsistance et celle des Afrikaners¹² pour qui le produit de la chasse est une ressource commercialisable (Carruthers, 1997). Parallèlement, situées au sein de l'espace rural, ces réserves de chasse (*game reserves*) jouxtent de fortes concentrations de populations africaines qu'elles privent d'accès à des ressources de gibier essentielles à leur économie traditionnelle. Enclaves de nature soustraites à l'espace des Africains, elles ont (déjà) une fonction de zone tampon avec le domaine rural des colons.

Au début du XX^e siècle, la diminution des ressources en gibier sauvage, et son rôle présumé dans la contamination du bétail domestique, a conduit à passer à une stratégie de conservation (MacKenzie, 1988)¹³ et à la notion de

« parc national ». Le parc naturel britannique, modèle de planification qui allie le confort (lodges, domestiques) à l'exploration sauvage (les débuts du safari) (Ndebele, 1998 ; Guyot, 2004), incarne la grandeur de l'Empire avec ses multiples lieux de dépaysement rendus fréquentables par la qualité et la rigueur des aménagements mis en place. Il représente un lieu du tourisme exotique mis à la disposition des clientèles britanniques et des résidents des colonies de peuplement d'Afrique orientale et australe. Le premier parc national d'Afrique du Sud, le parc national Kruger (Carruthers, 1995), ainsi que le South African National Parks Board chargé de la gestion de ces espaces en tant qu'attributs de l'État-nation, sont créés en 1926. Ce parc relève, toutefois, d'une logique propre au contexte politique sud-africain. Les anglophones le constituent à partir de deux *game reserves* et lui donnent le nom d'une grande figure afrikaner¹⁴ pour affirmer la dimension nationale (blanche) de l'Union sud-africaine. Il est utilisé comme outil de construction symbolique de l'unité nationale après la guerre des Boers¹⁵ pour unir Anglais et Afrikaners.

Dans le même temps, un nationalisme afrikaner émerge autour, notamment, d'une vision de l'espace sud-africain comme une terre qui leur est promise. Conception qui permettra aux Afrikaners d'accéder au pouvoir en 1948 pour mettre en place leur programme d'apartheid. Une fois au pouvoir, ils s'approprient symboliquement les parcs nationaux, attributs d'un État-nation qu'ils dirigent désormais. L'objectif est d'introduire une zone tampon enclavée et sans infrastructures à leurs marges, lesquelles se sont densifiées du fait des déplacements forcés de population (Giraut *et al.*, 2005).

La modalité principale de cette instrumentalisation de la nature est d'en faire un outil de gestion sociale, tant à des fins de division qu'au profit d'un projet national unificateur. Aussi, tout comme la création des parcs naturels a jadis permis d'expulser et d'exclure des Africains de leurs terres en réservant des espaces de récréation aux populations blanches, les parcs nationaux ont été mobilisés ces dernières décennies en tant qu'outils dans la construction symbolique de l'unité nationale sud-africaine. De fait, depuis l'avènement de la démocratie en 1994, l'ingénierie territoriale de la nature reste en Afrique du Sud un moyen du projet politique et social de réconciliation entre Noirs et Blancs (McDonald, 2002). Les programmes post-apartheid de réduction des inégalités sociales se servent ainsi des espaces naturels comme lieu d'expérimentation de nouvelles formes politiques, participatives, qui sont présentées

14. Paul Kruger (1825-1904), président de la république du Transvaal pendant la guerre des Boers.

15. Suite à une série d'affrontements relatifs à la revendication britannique de soumettre les deux républiques Boers (le Transvaal ou république d'Afrique du Sud et la république de l'État libre d'Orange) à l'Empire, Paul Kruger adresse aux Britanniques un

ultimatum concernant la reconnaissance de l'indépendance du Transvaal. Devant le silence de Londres, il déclenche la guerre des Boers, le 11 octobre 1899, qui se soldera en 1902 par la reddition des généraux Boers (Porteilla, 2010, p. 26-27).

16. L'accession de la plupart des pays africains à l'indépendance, et notamment des pays voisins de

l'Afrique du Sud, va contribuer à la lutte contre le régime d'apartheid mis en place, après la Seconde Guerre mondiale et surtout à partir des années 1960, en Namibie par l'Afrique du sud et adopté, avec son soutien, par le gouvernement blanc de la colonie du Zimbabwe.

comme pertinentes pour développer un sentiment (puis les comportements qui en sont attendus) d'appartenance nationale (Belaïdi *et al.*, 2018). Cette même stratégie, à l'aune de laquelle les espaces naturels, et en particulier les parcs nationaux, sont érigés en symboles d'un projet national, s'exporte au niveau régional, *via* l'ambition de constituer une entité régionale solidaire (Belaïdi, 2015).

Le régime d'apartheid, exporté vers la Namibie et le Zimbabwe, a été combattu avec l'accession de la plupart des pays africains à l'indépendance, et notamment des pays voisins de l'Afrique du Sud. Dans les années 1960-1970, une démocratie (Botswana) et des mouvements de libération nationale, arrivés au pouvoir en Angola et au Mozambique, vont s'opposer au régime. Ainsi, en plus d'être utilisés comme outils ségrégatifs par le régime d'apartheid, les parcs et les régions faunistiques frontaliers sont intégrées dans le dispositif de défense du régime sud-africain contre les opposants susceptibles de rentrer depuis l'extérieur. Par exemple, les parcs frontaliers de la bande de Caprivi et ceux du Kruger sont devenus, à la fois, terrains militaires et pourvoyeurs de subsides pour financer le conflit *via* le trafic de l'ivoire, notamment. La pacification de la zone, effective au début des années 1990 avec l'accession à la démocratie de l'Afrique du Sud en 1994 et l'indépendance de la Namibie en 1990, coïncidant avec l'inscription de la question environnementale à l'agenda international, les États vont rapidement adopter l'idée que la dynamique de conservation transfrontalière de l'environnement peut être un moteur de paix. Celle-ci s'est concrétisée par la création d'aires de conservation transfrontalières (TFCA) – dites Peace Parks, une catégorie propre à l'Afrique australe, entérinée par la Southern African Development Community (SADC) (Belaïdi, 2016a ; 2019a). Ainsi, des hauts lieux de divisions régionales entre le régime de l'apartheid et ceux des États de la Ligne de front¹⁶ sont devenus des espaces pour (re)penser les relations entre ces États et leurs populations – la création d'aires protégées étant conçue comme un mode de gestion des marges territoriales qui transcrit les prescriptions internationales en matière de durabilité et de participation des populations locales, tout en restant du domaine d'intervention de l'État (Mbembe, 2000 ; Neumann, 1997).

Présentés comme un levier politique en vue du changement au niveau local (support de réconciliation nationale) (Mbembe, 2004, p. 165-170 ; 2002) et comme un outil de contestation de l'apartheid qui s'étend au-delà des frontières nationales et dépasse la dénonciation classique des atteintes aux droits de l'homme, les parcs sont intégrés dans une stratégie qui tend à stigmatiser la pratique de l'exclusion raciale en faisant habilement usage du lexique international (État de droit, bonne gouvernance, développement durable...). Toutefois, s'ils sont susceptibles de rassembler des ressources et de s'appuyer sur des réseaux africains et internationaux (c'est le cas des Peace Parks) et, de la sorte, de se doter d'une capacité de mobilisation, ils n'en continuent pas moins de s'inscrire dans les cadres de pensée et d'action forgés par et pour l'apartheid (Belaïdi, 2019b).

À cet égard, la pratique des Peace Parks est symptomatique. Issus de la mise en œuvre en Afrique australe de la catégorie « parcs transfrontaliers pour la paix » développée à la fin des années 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour promouvoir le concept de « paix par la coopération environnementale » (*environmental peace building*)¹⁷, ils sont introduits pour répondre à l'objectif de réconciliation (Belaïdi, 2016a). Si, suite au conflit, la Commission « Vérité et réconciliation » (Truth and Reconciliation Commission) a effectué un travail de mise au jour des crimes perpétrés qui a permis d'envisager un avenir commun, le processus de réconciliation a buté sur la question des réparations¹⁸. Pour la société sud-africaine et d'Afrique australe post-apartheid, la véritable réconciliation ne sera possible que par la restitution, c'est-à-dire au travers de changements importants et de transformations sociales qui réduisent les énormes disparités qui divisent les populations africaines¹⁹. Selon la théorie de « la paix par la coopération environnementale », après un conflit armé, la coopération sur l'enjeu d'intérêt commun que représente la nature peut permettre de (re)construire la confiance entre les États et, ainsi, d'ouvrir la porte à un dialogue politique autour d'enjeux plus contentieux, tels que les tensions politiques, les conflits entre populations, la restauration de

17. Terme inventé par Galtung (1976, p. 282-304). Ce sont cependant les travaux de J.P. Lederach qui sont le plus souvent cités dans le domaine car ils ont influencé les aides nationales, ainsi que les agences de développement, agences internationales et réseaux d'ONG qui ont placé la paix sur leurs agendas : *Building Peace. Sustainable Reconciliation in Divided Societies*, Washington, United States Institute of Peace Press, 1977.

18. « La réparation est un terme général qui regroupe différentes formes de redressements (restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction et garanties de non-répétition). La restitution vise à rétablir autant que possible la situation qui existait avant que les violations n'aient eu lieu ; l'indemnisation fait référence à toute évaluation économique de dommages résultant des violations ; la réadaptation comprend tous les services d'ordre juridique, médical, psychologique ou autres ; la satisfaction et les garanties de non-répétition concernent les mesures visant à reconnaître les violations et empêcher qu'elles ne se reproduisent à l'avenir. »

19. Sur ce point, les programmes de réformes foncières sont illustratifs. Voir Cochet, Anseeuw, Fréguin-Gresh (2016).

20. En Afrique du Sud, au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe, les éléphants sont inscrits à l'annexe II de la CITES. Sans être menacées actuellement d'extinction, les populations d'éléphants de ces zones sont surveillées car ils pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé. Contrairement aux autres populations d'éléphants en Afrique qui sont inscrites à l'annexe I de la CITES car menacées d'extinction. Aussi, si la SADC, alors dirigée par l'Afrique du Sud, a fondé l'accord de coopération de ses premiers parcs transfrontaliers sur la préservation, en commun, des populations d'éléphants dans la zone, la pratique du Great Limpopo Transfrontier Park a initié une pratique où l'éléphant est un objet de coopération pour le développement touristique de la zone (Belaïdi, 2008b). Cette coopération organise le passage des éléphants et des touristes d'un pays à l'autre sans barrières physiques pour les uns ni douanières pour les autres, ainsi que le développement de commodités d'accueil et de distraction pour les touristes, notamment en multipliant les *Conservancies* (« concessions » – des réserves gérées par les populations locales), le tout engendrant toute une économie dans la région.

21. À ce sujet, voir notamment les travaux de Draper, Spierenburg, Wels (2004).

22. Anton Rupert, décédé en 2006. En mai 1990, suite à la création par l'UICN de la catégorie « parc pour la paix », il propose au président du Mozambique d'établir un lien entre certaines zones protégées du sud du Mozambique, d'Afrique du Sud, du Swaziland et du Zimbabwe. C'est après l'étude de faisabilité réalisée par le WWF Afrique du Sud que le Conseil des ministres du Mozambique a recommandé de nouvelles études sur les aspects politiques, socio-économiques et écologiques, lesquelles ont été réalisées par la Banque mondiale.

23. Si durant la présidence de Nelson Mandela la défense du libéralisme s'effectuait au prisme de la défense des droits fondamentaux et au profit de la politique de la réconciliation, avec Thabo Mbeki, puis Jacob Zuma, l'Afrique du Sud a adopté le processus de libéralisation pour promouvoir sa propre économie. Là où le libéralisme, structuré autour de la libre entreprise, de la démocratie et du respect des droits de l'homme, était vu comme un outil de développement porteur de réconciliation, on escompte aujourd'hui sur les promesses de la mondialisation – sans anticiper les problèmes sociaux qu'elle apporte ou aggrave.

la sécurité dans une région. Si le dénominateur commun au dialogue entre tous les groupes, qui vise à éviter ou à dépasser les conflits potentiels, est incarné par la nature, cette nature est vue ici comme un moteur de création et de maintien des moyens de subsistance (Belaïdi, 2017). Pour se faire, la coopération environnementale se fonde sur l'image d'un « Boundless Southern Africa » (Afrique australe sans frontières) où la mégafaune, qui parcourt librement les territoires naturels, incarne le potentiel lucratif du tourisme de nature et donc le développement et la paix²⁰.

Certes, les espaces naturels sont ici des symboles porteurs d'un projet régional de développement durable pour la justice mais le discours n'est pas neutre. Il rappelle la conservation de la nature pour protéger de vastes espaces de chasse et de loisirs, utilisée comme outil ségrégatif dès le XIX^e siècle puis poursuivie et améliorée par les politiques d'apartheid à partir de 1948²¹. D'autant que l'ambition de constituer ces entités régionales a été proposée et facilitée, dès mai 1990, par le président²² du WWF d'Afrique du Sud – un ancien extrémiste de l'apartheid (membre du Broederbond, société secrète afrikaner dont la mission était de coordonner les activités de l'élite politique et économique afrikaner en vue de maintenir leur domination sur le pays). Cette prise en charge de « sa part de réconciliation », comme on peut encore l'entendre dans l'Afrique du Sud post-apartheid, s'appuie sur la relation à la nature qui a servi d'outil à la domination de l'autre durant l'apartheid.

La nature sud-africaine continue d'être instrumentalisée pour appuyer des projets politiques sur les territoires. Tout en mobilisant l'idée d'inclusion, la coopération environnementale se trouve mobilisée par le projet politique sud-africain de :

- restitution : l'Afrique du Sud a retrouvé une place dans le concert des nations et déploie le potentiel africain – en s'intégrant dans les cadres d'une politique économique globale et néolibérale²³ laissant place à un autre type de dominations et de dérives ;
- indemnisation des violences subies : les enjeux écotouristiques, mobilisés comme moteur de paix, profitent d'un statut politique important, ont une plus grande visibilité et peuvent accéder à des fonds nouveaux. Ils sont source, potentielle, de revenus et donc de redistribution ;
- réconciliation avec la nature de la population traumatisée par la domination subie par le biais de la conservation. Posés dans un contexte de sécurité, la paix devient un argument de poids pour leur faire accepter des initiatives dédiées à la conservation environnementale.

Ces parcs perpétuent ainsi – notamment parce qu'ils sont des réserves d'espèces rentables – une conception interventionniste (de « production » de la nature) en continuité avec la politique conservatrice antérieure. De même, l'analyse de l'adaptation des aires protégées – par la valorisation sélective de leurs « ressources » – à la demande des tourisms cynégétique et de vision accrédite une dimension utilitariste/gestionnaire des relations homme-nature héritée de la période d'apartheid (Belaïdi, à paraître).

Si ces terrains rendent ainsi compte de la continuité des cadres institués pendant l'apartheid, l'étude des parcs nationaux montre aussi combien le traitement de la nature résulte de la construction du sens et du statut qui lui sont attribués en fonction des relations établies avec elle. Or, les conduites sont généralement orientées par des règles et des normes enracinées dans les valeurs sociales. La façon d'agir exprime la représentation – même erronée – qu'on se fait des normes et règles d'un groupe, et cette représentation est médiée par des valeurs culturelles et sociales. La culture, les normes sociales et les croyances participent de la fabrique des institutions et de leur interprétation. Les institutions exercent en retour un effet sur les croyances. Ces processus concernent des entités collectives très diverses, imbriquées du micro au macro (telles une famille, une entreprise, une communauté, jusqu'à une nation ou un groupe de nations). Ces schèmes culturels structurent les multiples agencements de la relation homme-nature. Or, en Afrique du Sud, le comportement à l'égard de la nature et à l'égard des populations locales présente, quelle que soit la période, des analogies remarquables (Fritz, 1996).

Ce que le terrain fait au droit

En Afrique du Sud, les rapports entre l'homme et la nature sont intimement mêlés à la logique d'apartheid. Les colons ont éliminé ce et ceux qui étai(en)t en concurrence avec eux, tant les groupes humains qu'on a dépossédé de leurs terres que la faune sauvage chassée, voire exterminée (au nom des dégâts réels ou supposés qu'elle causait aux troupeaux et du danger qu'elle représentait pour l'homme). Ils ont aussi utilisé ce qui présentait un intérêt économique, que ce soit le travail agricole de la population noire ou les richesses fournies par la nature (ivoire, peaux, etc.). Ils ont enfin conservé, pour assurer la pérennité de ce qui représentait un intérêt économique ou pour sauvegarder le pittoresque de certains groupes humains²⁴ et de certaines espèces animales. La ségrégation a structuré la répartition de l'espace entre les terres destinées à l'exploitation des colons blancs, celles affectées à la population noire, et les espaces sous contrôle de l'État où se retrouvent des populations animales nombreuses. L'espace a été

24. Voir, par exemple, le discours sur les Bushmen : un ministre sud-africain a pu dire que « ce serait un crime biologique si nous permettions à une race si particulière de disparaître, car c'est une race qui ressemble plus à un babouin que le babouin lui-même [...]. Nous les considérons comme une partie de la faune du pays » (Marshall, Ritchie, 1984, p. 14).

25. Les nouvelles démocraties (*new democracies*), ou plus exactement les démocraties en construction

(*democracies in the making*), « établies dans le contexte politique de la transition, elles incorporent inévitablement des legs importants de l'autoritarisme passé. Elles sont construites pendant une crise sociale et économique qui ne fait qu'accroître l'impact de nouvelles inégalités sociales très marquées. Dans de telles conditions, elles optent pour une forme institutionnelle particulière insistant davantage sur la délégation que sur la représentation » (Weffort, 1994, p. 27).

26. "Ecosystem means any self-sustaining and self-regulating community of organisms and the interaction between such organisms with one another and with their environment" (art. 1, Environnement Conservation Act n° 73 of 1989). « Écosystème » signifie toute communauté d'organismes auto-entretenu et auto-régulée et l'interaction de ces organismes entre eux et avec leur environnement.

progressivement compartimenté par le développement de clôtures qui matérialisent des frontières entre les différentes parcelles selon leurs affectations. Les administrateurs sud-africains ont ainsi développé, non seulement une ingénierie sociale, mais aussi une ingénierie écologique. Le « développement séparé » s'est fait sous le contrôle de l'administration blanche pour la population noire et pour la nature. Cet interventionnisme s'est manifesté dans les parcs nationaux par la surveillance des comportements et des mouvements des animaux, l'abattage ou le déplacement forcé d'individus et de populations considérées périodiquement en surnombre, en surplus – faisant aussi écho aux migrations forcées humaines de la période 1970-1985 (Platzky, Walker, 1985).

Si, avec le processus de démocratisation, s'opère un processus de « déracialisation » (Guimarães, 2018) – c'est-à-dire de dilution d'un groupe discriminé dans un autre groupe plus important –, celui-ci suppose une reprise d'éléments du passé, même si l'ensemble idéologique, politique et institutionnel est entièrement refondé²⁵. Ainsi, en Afrique du Sud, le processus de déracialisation s'est effectué *via* la construction d'une « nation arc-en-ciel », symbole du rapprochement (et non de la combinaison) au sein d'une même nation de toutes les communautés et de toutes les couleurs de peau des hommes et des femmes du pays. L'expression, créée par l'archevêque Desmond Tutu, fonde une nouvelle alliance en Afrique du Sud : un nouveau pacte fondateur pour une nouvelle Afrique du Sud qui relègue le pacte afrikaner au passé et annonce la réconciliation (Darbon, 1996 ; Fauvelle-Aymar, 2013, p. 461). Ainsi, l'histoire de la « nouvelle » Afrique du Sud ne s'écrit pas sur une page blanche : elle hérite des structures et des préjugés raciaux du passé tout en se fondant sur la proclamation d'une rupture idéologique radicale avec lui. Si on assiste à un bouleversement des règles du jeu et des critères d'identification, de sélection et d'interprétation sociales, les stratégies de gestion demeurent, tout en se voyant affecter de nouvelles significations mues par l'idée de justice tant au niveau national qu'au niveau international. Le *rainbowism*, affirmant que tous les Sud-Africains – quelle que soient leur couleur – sortent vainqueurs de la lutte contre l'apartheid, interroge le processus de reconnaissance dans sa complexité : de l'expérience individuelle et collective à l'institution du droit et de l'État (Honneth, 2003 ; 2006 ; 2015). La reconnaissance de l'autre, individuel et collectif, est inscrite dans les institutions sociales et, vu la part prise par la nature dans le système de domination, la lecture du droit de l'environnement s'est avérée un outil pertinent.

Avec la transition démocratique, les définitions de la loi de 1989 (Environnement Conservation Act n° 73 of 1989) donnent à voir l'attitude sud-africaine à l'égard de l'environnement. Si avec la loi apparaît la notion d'écosystème et l'idée d'interactions entre communautés qu'elle véhicule²⁶, la notion d'environnement laisse pourtant planer un doute quant à une avancée réelle dans la conception de ces relations. Dans sa définition, soit « l'ensemble (*aggregate*) des objets, conditions et influences environnantes (*surrounding*) qui influencent la vie et le comportement de l'homme et de tout autre organisme

ou collection d'organismes²⁷ », le choix du mot *aggregate* pose question. Il suggère, en effet, l'idée d'une addition d'éléments séparés plus que d'un véritable ensemble complexe fondé sur des interactions multiples. L'accent mis, explicitement ou implicitement, sur l'autonomie des éléments plutôt que sur l'interaction à l'intérieur d'un ensemble, semble manifester une résistance, consciente ou non, des conceptions issues de cette période, dans la mesure où l'apartheid attribuait aux groupes sociaux non blancs le désir de vivre et d'exister socialement, économiquement et politiquement séparés des autres groupes. Un « développement séparé » ayant abouti à la constitution de groupes raciaux, inscrits sur des territoires définis et distincts (Porteilla, 1996, p. 79).

De même, la transformation des parcs nationaux apparaît comme un microcosme du mouvement démocratique : plusieurs des pères de la transition démocratique sud-africaine – négociation, apaisement, inclusion, réconciliation – se retrouvent dans le discours de l'autorité nationale de gestion des parcs sud-africains (SANParks) (Belaïdi, 2009). À cet égard, les observations réalisées à Cape Town (entre 2008 et 2016)²⁸ ont été le déclencheur d'une démarche scientifique où le droit n'est pas seulement un objet d'étude, où il n'est pas non plus seulement un ensemble de données, il est aussi un outil d'analyse.

Table Mountain National Park (TMNP) synthétise les ambitions de réconciliation pour la ville. Depuis sa fondation en 1652, Cape Town abrite une bourgeoisie (ici principalement anglophone), ainsi que les premiers townships pour Africains dans le cadre du régime de la ségrégation (Ndabeni en 1901, Langa en 1927), systématisés à l'encontre de tous les groupes raciaux à la période d'apartheid (1948-1990)²⁹. Depuis la fin de l'apartheid, s'ajoutent des *gated communities* au Nord et des quartiers informels (Enkanini au Sud de Khayelitsha). Sur les flancs occidentaux et orientaux de TMNP résident les ménages riches (Bishops Court, Camps Bay, Sea Point, Constantia, Tokai, Newlands), tandis que plus à l'est du parc la pauvreté prévaut, mais, selon SANParks, Table Mountain National Park doit être un *park for all forever* (un parc pour tous pour toujours). Avec ce slogan, l'autorité nationale a élaboré sa vision du parc : un parc dont la biodiversité constitue un fort marqueur identitaire, qui doit être accessible à tous quelle que soit sa condition sociale et raciale. Ainsi, TMNP est vu comme le lieu où les habitants des townships et des

27. "Environment means the aggregate of surrounding objects, conditions and influences that influence the life and habits of man or any other organism or collection of organisms" (*ibid.*).

28. L'étude sur la ville du Cap a été réalisée dans le cadre de trois programmes : « Front écologique et périurbanisation dans l'aire métropolitaine du Cap (Ecofront-CT) », Axes « villes d'Afrique australe » et

« transformations juridiques », Institut français en Afrique du Sud 2009, coord. N. Belaïdi (2009) ;

« Dynamiques territoriales à la périphérie des métropoles des Sud (PERISUD) », ANR Les Suds, coord. Jean-Louis Chaléard (2008-2011) – Axe « gouvernance » coordonné par N. Belaïdi et E. LeBris ; « Les parcs nationaux dans les mégapoles des pays émergents (UNPEC) », ANR Blanc, coord. F. Landy (2012-2016).

29. À partir des années 1970, des townships massifs (dits « villes nouvelles ») *coloureds* (Mitchells Plain, Atlantis) et africains (Khayelitsha) sont développées à plusieurs dizaines de kilomètres du centre-ville.

30. Compris comme l'ensemble des normes sociales, dans leur diversité, assorties d'une sanctionnalité, ma conception du droit s'inscrit dans la notion de « juridicité » construite par Étienne Le Roy.

banlieues pourront, par le lien créé ou recréé avec la nature et ses implications culturelles, se rencontrer et forger une identité locale commune. La création de Table Mountain National Park date de 1998 et son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2004 n'est pas une simple procédure mais fait partie d'une stratégie (Belaïdi, 2012). Elle assoit, outre la valeur universelle de sa végétation et le maintien des processus écologiques et biologiques auxquels elle contribue, l'intérêt spécial que présente la conservation du milieu naturel pour le projet national commun. Depuis l'inscription, la nature est investie comme un atout central pour le développement du pays qui doit engendrer les revenus nécessaires à la redistribution en soutien au processus de réconciliation. L'étude de la destination (Belaïdi, 2010 ; 2018) imprimée à la nature, à travers les différentes normes adoptées pour la gestion du site, m'a permis de mettre en relief la vision du monde dont elle relève :

- la nature ne relève plus seulement d'une logique de conservation mais acquiert une fonction sociale : c'est un outil de justice environnementale (Belaïdi, 2016b) ;

- la nature est conçue à la fois comme un patrimoine à préserver, une ressource à exploiter et un objet de cohésion sociale (Belaïdi, 2012) ;

- dans cette dernière perspective, l'intendance de la nature est un objectif commun (Belaïdi, 2019c).

À l'instar d'Étienne Le Roy qui, par son observation de l'Afrique francophone, a pu mettre en évidence, notamment avec le terme de « juridicité », que la production normative juridique relève « non seulement des logiques particulières, mais encore des visions du monde ou plutôt *des mondes* » (Le Roy, 2016, p. 27), le droit³⁰ produit en Afrique du Sud m'apparaît comme un phénomène social, historiquement situé, empreint de conditions d'espace-temps spécifiques. Pour qui admet que « le groupe conçoit comme juridique ce qu'il estime essentiel à sa cohérence et à sa reproduction » (Rouland, 1988, p. 136), la pratique normative sud-africaine des parcs donne à voir des corps de droit construits par un groupe social en fonction des besoins qu'il a identifiés à partir de son expérience (ici du rapport à la nature). Or, les règles et les catégories juridiques précisant comment la société « devrait être » (Pirie, 2013, p. 10), l'analyse des règles – en tant que partie de la vie sociale, pas seulement dans leurs effets et leur pouvoir mais dans ce qu'elles expriment – sont révélatrices des valeurs sociales attribuées à la nature. Une valeur qui permet de « rassembler dans une unité de sens la diversité des données constitutive de l'action humaine » (Valadier, 1997, p. 157).

Une manière commune de dire le droit étatique s'est façonnée à travers le temps mais elle masque pourtant (parfois maladroitemment) des disparités dans les interprétations et les pratiques de ces droits nationaux (voir, en ce sens, Delmas-Marty, 2004, p. 121 *sq.*). Comme le signalait François Ost, précisément à partir des questions environnementales (2003, p. 40), le droit institue « sa » réalité, impose « sa » vision des choses. Ainsi, il ne « décrit » pas la réalité. Il n'effectue jamais qu'un arbitrage entre vérités multiples, qui s'articulent

souvent sur des plans distincts, pour traduire un sens collectivement décidé et ainsi « dire le sens de la vie en société ». Pour ce faire, tout système juridique institué repose sur les valeurs dominantes que l'expérience et l'histoire des sociétés confirment ou invalident (Rouland, 1991, p. 181). Ainsi, par les valeurs qu'il véhicule, le droit, en tant qu'ensemble normatif, est le témoignage ou l'expression d'une culture. Certes, le droit n'est pas créateur de ces valeurs mais, comme il doit les nommer et les classer, afin de normer les comportements humains par rapport à elles (Delmas-Marty, 2011, p. 331), il fait œuvre de dégagement de sens tant du point de vue de la signification que de la direction dans laquelle il oriente ou peut orienter la société qui a contribué à le créer (Belaïdi, 2008a).

La fonction anthropologique du droit de l'environnement

Dans cette perspective, l'environnement m'est peu à peu apparu comme un *milieu*, un lieu « entre », lieu de relation au sens de « relatif à » (Papaud, 2008). Lieu de médiations qui, dès lors, appelle un droit lui-même conçu suivant la relation. La reconnaissance de ce *milieu* ayant emporté, dans ma pratique de recherche, un changement de paradigme (Belaïdi, 2020) – lequel, du point de vue juridique, délaisse le droit défini comme ensemble d'attributs attachés à l'individu pour s'attacher plutôt à un droit découlant de la présence (ou justement de la non-présence) même de l'autre : droit tissé d'altérité, droit-relation, conçu comme lien entre les personnes. À l'aune d'un tel « droit-relation », le contexte d'application devient un élément essentiel à l'analyse puisque c'est l'ensemble de ce contexte (social, culturel, politique, éthique, économique, écologique, etc.) qui influe sur les potentialités d'application d'un texte ou d'un principe.

Au-delà des normes spécifiques et techniques, le droit produit pour et sur les parcs nationaux d'Afrique du Sud incarne ainsi la manière dont la relation homme-nature s'inscrit dans les rapports sociaux et en transforme les règles de vie en commun. Les dynamiques observées sur le terrain sud-africain, lequel avait pour objet de comprendre le rôle de la nature dans la logique de réconciliation post-apartheid, mettent en relief des pratiques normatives qui elles-mêmes donnent à voir la manière dont les valeurs sociales attachées à la nature sont mobilisées par différents groupes et acteurs afin de revendiquer, reconnaître, aménager, nier du ou des droits³¹. Cela m'a permis de documenter le fait que normer le rapport homme-nature agit sur les rapports des hommes entre eux, ce dont je déduis qu'en prenant le rapport nature-société comme

31. J'ai notamment travaillé à partir de l'observation de la pratique du raisonnement juridique, c'est-à-dire des manières de procéder à la qualification juridique à partir de l'observation et de la description du travail de catégorisation lui-même,

lequel relève du processus de sélection et de mise en adéquation des faits et des règles (pertinence juridique) tel qu'effectué par les acteurs. Cette méthode élaborée depuis le terrain sud-africain s'inspire de la praxéologie du droit, en tant

qu'ethnométhodologie. Voir en ce sens Colemans, Dupret (2018).

32. On retrouve cette idée sous le terme de « non-droit » : Carbonnier (2001), Sériaux (1975), Gardies (1979), Amselek (1988), Rouland (1991), Arnaud (1993).

cadre d'analyse des rapports sociaux le droit de l'environnement produit par les sociétés devient un indicateur du lien social.

Mon observation des parcs nationaux sud-africains s'inscrit donc dans la compréhension des stratégies permettant de faire de la construction des aires protégées un enjeu sociétal (selon le sens que l'ANC veut lui donner) : en abordant la question de l'être, l'observation amène à penser l'être ensemble et questionne la faire société. En « permet(tant) d'identifier, de catégoriser et d'organiser les facteurs perçus comme les plus pertinents pour la compréhension d'un phénomène » (McGinnis, 2011, p. 170), l'analyse juridique aide à engendrer des questions et à repérer des éléments potentiellement importants sur le terrain. Réciproquement, interroger la norme dans sa fonction juridique, depuis le terrain, favorise le rapprochement entre source diverses du droit, invite à prendre le système observé pour ce qu'il est – sans plaquer sur lui ses propres représentations – et introduit de l'altérité dans les concepts du droit (Obadia *et al.*, 2003).

De ce fait, dans ma pratique, l'observation de terrain n'a pas seulement pour objet de « découvrir, à côté du droit étatique, le foisonnement des systèmes juridiques » (Rouland, 1988, p. 79) et de les situer dans la totalité de la culture et de la société auxquelles ils appartiennent (anthropologie juridique). Non plus que de seulement renseigner sur les structures qui servent l'élaboration d'autres moyens de réguler la vie sociale ou sur d'autres représentations du droit³² et d'interroger le droit « tel qu'il émane des rapports concrets entre les hommes, de leurs usages, par-delà les solennités institutionnelles, les prétoires et les volumes reliés où s'expriment le plus visiblement la loi et la jurisprudence » (Assier-Andrieu, 2003, p. 317). Ma pratique du terrain sud-africain a modelé une étude du juridique qui m'a permis de porter mon analyse sur les processus par lesquels les ensembles de normes interviennent sur, voire modifient, les comportements et représentations des sociétés humaines. À cet égard, le droit de l'environnement se fait, dans ma pratique, révélateur des valeurs que les hommes en société peuvent accorder à leur environnement naturel, et analyseur de ce que sont la « nature », l'« environnement », la « biodiversité » pour ceux qui édictent des normes juridiques. Cette démarche est constitutive de ce que j'appelle « anthropologie du droit de l'environnement » en tant qu'elle donne à voir les visions du monde émanant des différentes sociétés et des institutions, et qu'elle amène à penser le droit de l'environnement dans sa fonction anthropologique. C'est-à-dire qu'analyser la relation à la nature instituée par le droit de l'environnement, dans la diversité de ses acceptions, renseigne sur la manière dont l'humain s'inscrit dans une communauté, est lié à ses semblables, occupe sa place dans la société, et prend racine dans son milieu. C'est une démarche où le droit de l'environnement, en tant qu'outil scientifique au service de l'étude de la relation homme-nature, devient un moyen des études sur l'homme en tant que membre d'un groupe social.

Bibliographie

Alliot, M. (1983a), « Anthropologie et juridique, sur les conditions de l'élaboration d'une science du droit », *Bulletin de liaison du LAJP*, n° 6, p. 83-117.

Alliot, M. (2003), *Le Droit et le service public au miroir de l'anthropologie*, Paris, Karthala.

Amselek, P. (1988), « À propos de la théorie kelsénienne de l'absence de lacunes en droit », *Archives de philosophie du droit*, p. 283-300.

Arnaud, A.-J. (1993), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, LGDJ.

Assier-Andrieu, L. (2003), « Coutumes et usages », in D. Alland, S. Rials (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Lamy/PUF.

Belaïdi, N. (2008a), *La Lutte contre les atteintes globales à l'environnement. Vers un ordre public écologique ?*, Bruxelles, Bruylant.

Belaïdi, N. (2008b), « Le Great Limpopo Transfrontier Park. Une gestion régionalisée de la biodiversité au service du développement ? », *Echogéo*, n° 7.

Belaïdi, N. (2009), "Representations of Wilderness and Africanness on the Tourism Stages of South African National Parks", séminaire « The Heritage Industry and the Tourism Imagination », Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme, université Paris-1/Panthéon-Sorbonne, Tourism Working Research Group, University of California, Berkeley, La Sorbonne, Paris, 11 juin.

Belaïdi, N. (2010), « Destination de la choses et frontière écologique, quand la théorie du droit explicite la notion géographique. Réflexion à partir des aires protégées », séminaire « Géographie et droit », UMR PRODIG et CERSA, Notre-Dame-de-l'Abbaye, Carcassonne, 17-18 septembre.

Belaïdi, N. (2012), « Le patrimoine mondial pour créer une identité commune dans l'Afrique du Sud post-apartheid ? Exemple de la ville du Cap », in L. Bourdeau, M. Garavari-Barbas, M. Robinson (dir.), *Tourisme et patrimoine mondial*, Québec, Presses de l'université Laval, p. 269-284.

Belaïdi, N. (2015), « Justice environnementale et dynamiques socio-écologiques : processus et perspectives à partir de l'exemple des parcs pour la paix », in A. Kolata, G. Benest (dir.), *Territoires écologiques. Quelle écologie, quelle économie pour un territoire ?*, Paris, L'Harmattan, p. 101-109.

Belaïdi, N. (2016a), « La paix (par la coopération environnementale transfrontalière), un nouveau modèle de conservation ? Étude à partir des parcs transfrontaliers d'Afrique australe », *Afrique contemporaine*, n° 257, p. 129-143.

Belaïdi, N. (2016a), "Environmental Peacebuilding. A New Conservation Model? A Study of Transfrontier Areas in Southern Africa", *Afrique contemporaine*, n° 257, p. 129-143.

Belaïdi, N. (2016b), « Écologie et réconciliation. Étude à partir des initiatives d'éducation à l'environnement sur Table Mountain National Park, Cape Town », in R. Porteilla et al., *Afrique du Sud : 20 ans de démocratie contrastée*, Paris, L'Harmattan, p. 305-328.

Belaïdi, N. (2017), « Coopération environnementale transfrontalière et processus de réconciliation. Expérience des Peace Parks d'Afrique australe », « Les enjeux environnementaux en Afrique subsaharienne », séminaire permanent du Réseau de recherche sur l'innovation, Centre culturel L'Harmattan-Arts et Culture, 13 novembre.

Belaïdi, N. (2018), "A Legal Geography Perspective on Protected Areas. Lessons Learnt from Table Mountain National Park (Cape Town, South Africa)", *Revue géographique de l'Est*, « Espace légal. La géographie rencontre le droit », vol. LVIII, n° 1-2.

Belaïdi, N. (2019a), "Socio-Ecological Coviability Confronted with the Neoliberal System. The Peace Parks Experience (Southern Africa)", in O. Barrière et al., *Coviability of Social and Ecological Systems. Reconnecting Mankind to the Biosphere in an Era of Global Change*, vol. I, *The Foundations of a New Paradigm*, Switzerland, Springer International Publishing, p. 369-385.

Belaïdi, N. (2019b), « Faire la paix par la conservation de l'environnement. Réflexions à partir de l'expérience des Peace Parks d'Afrique australe », colloque « Homme, environnement, guerre », Paris, MNHN, 14-15 février.

Belaïdi, N. (2019c), « Émancipation politique et justice environnementale. Perspective critique à partir de l'expérience sud-africaine de l'éducation à l'environnement », in par N. Belaïdi, R. Soares Gonçalves (coord.), « De l'émancipation politique à la justice environnementale. Réflexion à partir de l'expérience brésilienne d'éducation à l'environnement critique », *Droit et Cultures*, n° 78, vol. II, p. 169-180.

Belaïdi, N. (2020), « Expérimenter l'ordre public écologique. La relation milieu de vie-lien social pour penser un gouvernement du commun. Approche d'anthropologie du droit de l'environnement », habilitation à diriger des recherches, Muséum national d'histoire naturelle.

Belaïdi, N. (à paraître), « La coviabilité socio-écologique confrontée au système néolibéral, les parcs de la paix (Afrique australe) », in O. Barrière et al., *Coviabilité des systèmes sociaux et écologiques. Reconnecter l'homme à la biosphère dans une ère de changement global*, vol. I, *Les fondations d'un nouveau paradigme*, Paris, Éditions Matériologiques-IRD.

Belaïdi, N., Soares Gonçalves, R., Gleil Maciel, G. (2018), "Environmental Education in Urban National Parks. Political Tool of Democratization Process. Experiences from Cape Town and Rio", in F. Landy (dir.), *From Urban National Parks to Natured Cities in the Global South. The Quest for Naturbanity*, Singapour, Springer Nature, p. 265-283.

Brechet, F., Gaii-Duganera, S., Luis, R., Mezzadri, A., Thomas, S. (2017), *Le Préconstruit. Approche pluridisciplinaire*, Paris, Classique Garnier.

Carbonnier, J. (2001), *Flexible droit. Pour une sociologie du droit sans rigueur*, Paris, LGDJ, 10^e éd. (1^{re} éd. 1969).

Carruthers, J. (1997), "Nationhood and National Parks. Comparative Examples from the Post-Imperial Experience", in T. Griffiths, L. Robin (dir.), *Ecology & Empire. Environmental History of Settler Societies*, Pietermaritzburg, University of Natal Press, p. 125-138.

Carruthers, J. (1995), *The Kruger National Park. A Social and Political History*, Pietermaritzburg, University of Natal Press.

Cochet, H., Anseeuw, W., Fréguin-Gresh, S. (2016), *South Africa's Agrarian Question*, Cape Town, HSRC Press.

Darbon, D. (1996), « Le pays de l'arc-en-ciel », *Hérodote*, n° 82-83, p. 5-16.

Delmas-Marty, M. (2004), *Le Relatif et l'Universel*, Paris, Seuil.

Delmas-Marty, M. (2011), *Vers une communauté de valeurs ? Les forces imaginantes du droit (IV)*, Paris, Seuil.

Draper, M., Spierenburg, M., Wels, H. (2004), "African Dreams of Cohesion. Elite Pacting and Community Development in Transfrontier Conservation Areas in Southern Africa", *Culture and Organization*, vol. X, n° 4, p. 341-353.

Colemans, J., Dupret, B. (2018), *Ethnographies du raisonnement juridique. Droit et société*, Paris, LGDJ.

Fauvelle-Aymar, F.-X. (2013), *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris, Seuil.

Fritz, J.-C. (1996), « L'évolution des politiques de l'environnement en Afrique du Sud. Recomposition territoriale et protection de la nature », *Hérodote*, n° 82-83, p. 214-220.

Galtung, J. (1976), "Three Approaches to Peace. Peacekeeping, Peacemaking and Peacebuilding", *Peace, War and Defence. Essays in Peace Research*, vol. II, Copenhague, Christian Ejlert, p. 282-304.

Gardies, J.-L. (1979), « En quel sens un droit, un système de dispositions juridiques, peut-il être complet ? », *Archives de philosophie du droit*, p. 285 sq.

Giraut, F., Guyot, S., Houssay-Holzschuch, M. (2005), « La nature, les territoires et le politique en Afrique du Sud », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Paris, Armand Colin, p. 695-717.

Guimarães, A.S.A. (2018), « Classes sociales, races et nation au Brésil », *Brésil(s)*, n° 13.

Guyot, S. (2004), « Derrière le masque de l'écotourisme, le politique : conservation et discrimination territoriale en Afrique du Sud », *Tiers-Monde*, t. XLV, n° 178, p. 341-363.

Honneth, A. (2003), *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.

Honneth, A. (2006), *La Société du mépris*, Paris, La Découverte.

Honneth, A. (2015), *Le Droit et la liberté. Esquisse d'une éthique démocratique*, Paris, Gallimard.

Kilani, M. (1994), *L'Invention de l'autre. Essais sur le discours anthropologique*, Lausanne, Payot.

Laplantine, F. (2005), *La Description ethnographique*, Paris, Armand Colin.

Le Roy, É. (1971), « Droit et développement en Afrique noire francophone après dix années d'indépendance politique », *Revue sénégalaise de droit*, vol. V, n° 9, p. 52-72.

Le Roy, É. (1999), *Le Jeu des lois. Une anthropologie dynamique du droit*, Paris, LGDJ.

Le Roy, É. (2016), « Pourquoi, en Afrique, "le droit" refuse-t-il toujours le pluralisme que le communautarisme induit ? », *Anthropologie et Sociétés*, vol. XL, n° 2, p. 25-42.

Le Roy, É. (2018), *Une juridicité plurielle pour le xx^e siècle*, Éditions universitaires européennes.

Le Roy, É. (2019), « Pourquoi et comment la juridicité des communs s'est-elle imposée dans nos travaux fonciers ? Récit d'une initiation », *Regards sur le foncier*, n° 8, Comité technique « Foncier & développement », AFD, MEAE, Paris, décembre.

MacKenzie, J.M. (1988), *The Empire of Nature. Hunting, Conservation and British Colonialism*, Manchester, Manchester University Press.

Marshall, J., Ritchie, C. (1984), *Where are the Ju/Wasi of Nyae-Nyae? Changes in a Bushma Society (1958-1981)*, Cape Town, University of Cape Town.

Mbembe, A. (2000), "At the Edge of the World. Boundaries, Territoriality and Sovereignty in Africa", *Public Culture*, vol. XII, n° 1, p. 259-284.

Mbembe, A. (2002), « L'Afrique entre localisme et cosmopolitisme », *Esprit*, n° 288, p. 65-74.

Mbembe, A. (2004), « Essai sur le politique en tant que forme de la dépense », *Cahiers d'études africaines*, n° 173-174, p. 151-192.

McDonald, D.A. (2002), *Environmental Justice in South Africa*, Cape Town, UCT Press.

McGinnis, M.D. (2011), "An Introduction to IAD and the Language of the Ostrom Workshop. A Simple Guide to a Complex Framework for the Analysis of Institutions and Their Development", *Policy Studies Journal*, vol. XXXIX, n° 1, p. 51-78.

Mohia, N. (2008), *L'Expérience de terrain. Pour une approche relationnelle dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.

Ndebele, N. (1998), "Game Lodges and Leisure Colonialists", in H. Judin, I. Vladislav (dir.), *Blank Architecture, Apartheid and After*, Cape Town, David Philip Publishers, p. 119-123.

Neumann Roderick, P. (1997), "Primitive Ideas. Protected Area Buffer Zones and the Politics of Land in Africa", *Development and Change*, n° 28, p. 559-582.

Nicolau, G., **Pignarre**, G., **Lafarge**, R. (2007), *Ethnologie juridique*, Paris, Dalloz.

Obadia, L. et al. (2003), *L'Ethnographie comme dialogue. Immersion et interaction dans l'enquête de terrain*, Paris, Publisud.

Ost, F. (2003), *La Nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte.

Papaud, A. (2008), « De la nature au "milieu" : l'homme plongé dans l'environnement », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, n° 1, vol. LX, p. 29-57.

Pirie, F. (2013), *The Anthropology of Law*, Oxford, Oxford University Press.

Platzky, L., **Walker**, C. (1985), *The Surplus People Forced Removal in South Africa*, Johannesburg, Ravan Press.

Porteilla, R. (1996), « Le processus de recomposition de l'État sud-africain et l'empreinte des bantoustans », *Hérodote*, n° 82-83, p. 79-112.

Porteilla, R. (1998), *Le Nouvel État sud-africain. Des Bantoustans aux Provinces (1948-1997)*, Paris, L'Harmattan.

Porteilla, R. (2010), *L'Afrique du Sud. Le long chemin vers la démocratie*, Gollion, Infolio Éditions.

Rouland, N. (1988), *Anthropologie juridique*, Paris, PUF.

Rouland, N. (1989), « Chronique d'anthropologie juridique : relire notre droit (pour une anthropologie du détour) », *Droits*, n° 10, p. 147 sq.

Rouland, N. (1991), *Aux confins du droit*, Paris, Odile Jacob.

Sériaux, A. (1975), « Question controversée : la théorie du non-droit », *Revue de la recherche juridique – droit prospectif*, n° 1, p. 13 sq.

Supiot, A. (2005), *Homo Juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Seuil.

Terreblanche, S. (2005), *A History of Inequality in South Africa (1652-2002)*, Pietermaritzburg, University of Natal Press.

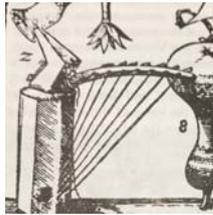
Thompson, L. (2006), *A History of South Africa*, Johannesburg & Cape Town, Jonathan Ball Publishers.

Valadier, P. (1997), *L'Anarchie des valeurs. Le relativisme est-il fatal ?*, Paris, Albin Michel.

Watson, W. (2007), *Brick by Brick. An Informal Guide to the History of South Africa*, Claremont, New Africa Books.

Weffort, F.C. (1994), "New Democracies, Which Democracies?", in H. Giliomee, L. Schlemmer, S. Hauptfleisch (éd.), *The Bold Experiment South Africa's New Democracy*, Cape Town, Southerne Books, p. 27-47.

5.3 L'évolution culturelle à travers l'histoire évolutive des harpes d'Afrique centrale



Gabon. (Praetorius 1620)



Zandé, RDC
Fin XIX^{ème} siècle



Tsogho, Gabon,
Fin XIX^{ème} siècle



Ngbaka-ma'bo,
RCA,
début XX^{ème} siècle



Tchad,
1^{ère} moitié XX^{ème}
siècle

Contexte

Le projet sur l'évolution culturelle à travers les harpes d'Afrique centrale propose d'étudier les processus évolutifs des instruments de musique de populations de tradition orale en se basant sur une démarche associant des méthodes des sciences humaines, des sciences pour l'ingénieur et des sciences de la vie. Il s'agit ici de comprendre les mécanismes spécifiques d'évolution des instruments, mais aussi l'impact des contextes socio-culturels sur ces mécanismes.

Cette thématique a franchi toutes les étapes des appels à projet, du local au national : ATM, Labex BCDiv, Emergence de l'Alliance Sorbonne Universités (ASU), ANR (NGOMBI, 2020-2024).

C'est un projet interdisciplinaire pilotée par Sylvie Le Bomin (MNHN/Sorbonne Université) et Jean Loïc Le Carrou (Sorbonne Université). Les membres de l'équipe sont Sylvie Le Bomin, Susanne Fűrnis, Rémy Jadinon, Kisito Essele (Ethnomusicologie) ; Marc Tang Allasonnière (Linguistique) ; Florence Gétreau et Susanne Fűrnis (Iconographie musicale) ; Jean Loïc Le Carrou, François Fabre, Baptiste Chomette (Acoustique) ; Salomé Strauch, Evelyne Heyer, Guillaume Lecointre, Pierre Darlu, Cyril Gallut (Phylogénie)

Trois objectifs ancrés dans l'interdisciplinarité

Ce projet a comme objectif de traiter trois thématiques de recherche :

- 1) Identifier les variables socio-culturelles qui influencent la diversité des harpes au sein d'un même groupe.
- 2) Etudier de façon comparative la diversité des harpes, leurs contextes de performance et leurs environnements socio-culturels.
- 3) Mettre au jour les processus évolutifs des harpes d'Afrique centrale : transferts horizontaux, transmission verticale, convergence.

Notre démarche est ancrée dans une profonde interdisciplinarité afin de développer des méthodes permettant de traiter des processus évolutifs d'objets culturels matériels en les reliant à leur contexte d'utilisation et à leur production sonore.



Ethnomusicologie et organologie



Il s'agit ici de renouer avec les travaux lancés en musicologie comparative à la faveur des développements méthodologiques envisageable à notre époque. L'organologie développée ici fait appel aux apports de l'ethnomusicologie en permettant d'étudier les objets dans leur contexte socio-culturel de performance (cérémonies rituelles, divertissement, musique de cour). Nous avons réalisé une typologie des paramètres à prendre en compte dans la description des instruments et un inventaire des différentes valeurs que ces paramètres peuvent prendre en développant une méthode de paramétrage des harpes allant au-delà des descripteurs de l'organologie classique. Ce travail a été formalisé dans un guide de description des harpes d'Afrique centrale qui comprend 17 chapitres de descriptions avec illustrations et les fiches d'enquête standardisées. Plus de 700 harpes ont été décrites à travers une dizaine de musées européens et africains et trois terrains d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon et Ouganda).

GUIDE DE DESCRIPTION ORGANOLOGIQUE DES HARPES D'AFRIQUE CENTRALE

VERSION 3 - JUILLET 2020



CHAPITRE 8 - LA TABLE D'HARMONIE

8.1 Description Méthodologie de la table d'harmonie.
8.2 **Version possible 1** : La table d'harmonie est une forme de harpe avec la partie vers le bas. Son sommet est droit et sa base est arrondie ou angulaire. La table est présente sur d'importantes harpes.
8.3 **Version possible 2** : La table d'harmonie est une forme de harpe avec la partie vers le sommet, ou de harpe qui se rapproche d'un harpe. Sa base est plate et son sommet est arrondi ou angulaire. Il peut aussi être parallèle à la base et l'arête du sommet est très petite et nettement marquée dans des cas de harpe. La table est présente sur d'importantes harpes.
8.4 **Version possible 3** : La table d'harmonie est une forme de harpe ou de harpe qui tend vers le harpe. Sa base et son sommet sont droits, parallèles entre eux et de même hauteur. Les harpes sont plus ou moins parallèles entre eux. La table est présente sur d'importantes harpes.
8.5 **Version possible 4** : La table d'harmonie est une forme de harpe plus ou moins arrondie. Sa base et son sommet peuvent être arrondis ou angulaires. La table est présente sur d'importantes harpes.
8.6 **Version possible 5** : La table d'harmonie présente des arrondissements, mais il s'agit des arrondissements en forme de U ou de V sur les côtés. Ces arrondissements peuvent être plus ou moins marqués, profonds et larges. La forme de la table d'harmonie (elliptique, rectangulaire...) n'importe pas tant qu'il y a des arrondissements.
8.7 **Version possible 6** : La table d'harmonie est la table d'harmonie, sans tenir compte de l'arrondissement de cette dernière (R.24) et de la morphologie de la base (paramètre 7).
Exemples :
8.8 **Version possible 7** :
8.9 **Version possible 8** :
8.10 **Version possible 9** :
8.11 **Version possible 10** :
8.12 **Version possible 11** :
8.13 **Version possible 12** :
8.14 **Version possible 13** :
8.15 **Version possible 14** :
8.16 **Version possible 15** :
8.17 **Version possible 16** :
8.18 **Version possible 17** :
8.19 **Version possible 18** :
8.20 **Version possible 19** :
8.21 **Version possible 20** :
8.22 **Version possible 21** :
8.23 **Version possible 22** :
8.24 **Version possible 23** :
8.25 **Version possible 24** :
8.26 **Version possible 25** :
8.27 **Version possible 26** :
8.28 **Version possible 27** :
8.29 **Version possible 28** :
8.30 **Version possible 29** :
8.31 **Version possible 30** :
8.32 **Version possible 31** :
8.33 **Version possible 32** :
8.34 **Version possible 33** :
8.35 **Version possible 34** :
8.36 **Version possible 35** :
8.37 **Version possible 36** :
8.38 **Version possible 37** :
8.39 **Version possible 38** :
8.40 **Version possible 39** :
8.41 **Version possible 40** :
8.42 **Version possible 41** :
8.43 **Version possible 42** :
8.44 **Version possible 43** :
8.45 **Version possible 44** :
8.46 **Version possible 45** :
8.47 **Version possible 46** :
8.48 **Version possible 47** :
8.49 **Version possible 48** :
8.50 **Version possible 49** :
8.51 **Version possible 50** :
8.52 **Version possible 51** :
8.53 **Version possible 52** :
8.54 **Version possible 53** :
8.55 **Version possible 54** :
8.56 **Version possible 55** :
8.57 **Version possible 56** :
8.58 **Version possible 57** :
8.59 **Version possible 58** :
8.60 **Version possible 59** :
8.61 **Version possible 60** :
8.62 **Version possible 61** :
8.63 **Version possible 62** :
8.64 **Version possible 63** :
8.65 **Version possible 64** :
8.66 **Version possible 65** :
8.67 **Version possible 66** :
8.68 **Version possible 67** :
8.69 **Version possible 68** :
8.70 **Version possible 69** :
8.71 **Version possible 70** :
8.72 **Version possible 71** :
8.73 **Version possible 72** :
8.74 **Version possible 73** :
8.75 **Version possible 74** :
8.76 **Version possible 75** :
8.77 **Version possible 76** :
8.78 **Version possible 77** :
8.79 **Version possible 78** :
8.80 **Version possible 79** :
8.81 **Version possible 80** :
8.82 **Version possible 81** :
8.83 **Version possible 82** :
8.84 **Version possible 83** :
8.85 **Version possible 84** :
8.86 **Version possible 85** :
8.87 **Version possible 86** :
8.88 **Version possible 87** :
8.89 **Version possible 88** :
8.90 **Version possible 89** :
8.91 **Version possible 90** :
8.92 **Version possible 91** :
8.93 **Version possible 92** :
8.94 **Version possible 93** :
8.95 **Version possible 94** :
8.96 **Version possible 95** :
8.97 **Version possible 96** :
8.98 **Version possible 97** :
8.99 **Version possible 98** :
8.100 **Version possible 99** :
8.101 **Version possible 100** :
8.102 **Version possible 101** :
8.103 **Version possible 102** :
8.104 **Version possible 103** :
8.105 **Version possible 104** :
8.106 **Version possible 105** :
8.107 **Version possible 106** :
8.108 **Version possible 107** :
8.109 **Version possible 108** :
8.110 **Version possible 109** :
8.111 **Version possible 110** :
8.112 **Version possible 111** :
8.113 **Version possible 112** :
8.114 **Version possible 113** :
8.115 **Version possible 114** :
8.116 **Version possible 115** :
8.117 **Version possible 116** :
8.118 **Version possible 117** :
8.119 **Version possible 118** :
8.120 **Version possible 119** :
8.121 **Version possible 120** :
8.122 **Version possible 121** :
8.123 **Version possible 122** :
8.124 **Version possible 123** :
8.125 **Version possible 124** :
8.126 **Version possible 125** :
8.127 **Version possible 126** :
8.128 **Version possible 127** :
8.129 **Version possible 128** :
8.130 **Version possible 129** :
8.131 **Version possible 130** :
8.132 **Version possible 131** :
8.133 **Version possible 132** :
8.134 **Version possible 133** :
8.135 **Version possible 134** :
8.136 **Version possible 135** :
8.137 **Version possible 136** :
8.138 **Version possible 137** :
8.139 **Version possible 138** :
8.140 **Version possible 139** :
8.141 **Version possible 140** :
8.142 **Version possible 141** :
8.143 **Version possible 142** :
8.144 **Version possible 143** :
8.145 **Version possible 144** :
8.146 **Version possible 145** :
8.147 **Version possible 146** :
8.148 **Version possible 147** :
8.149 **Version possible 148** :
8.150 **Version possible 149** :
8.151 **Version possible 150** :
8.152 **Version possible 151** :
8.153 **Version possible 152** :
8.154 **Version possible 153** :
8.155 **Version possible 154** :
8.156 **Version possible 155** :
8.157 **Version possible 156** :
8.158 **Version possible 157** :
8.159 **Version possible 158** :
8.160 **Version possible 159** :
8.161 **Version possible 160** :
8.162 **Version possible 161** :
8.163 **Version possible 162** :
8.164 **Version possible 163** :
8.165 **Version possible 164** :
8.166 **Version possible 165** :
8.167 **Version possible 166** :
8.168 **Version possible 167** :
8.169 **Version possible 168** :
8.170 **Version possible 169** :
8.171 **Version possible 170** :
8.172 **Version possible 171** :
8.173 **Version possible 172** :
8.174 **Version possible 173** :
8.175 **Version possible 174** :
8.176 **Version possible 175** :
8.177 **Version possible 176** :
8.178 **Version possible 177** :
8.179 **Version possible 178** :
8.180 **Version possible 179** :
8.181 **Version possible 180** :
8.182 **Version possible 181** :
8.183 **Version possible 182** :
8.184 **Version possible 183** :
8.185 **Version possible 184** :
8.186 **Version possible 185** :
8.187 **Version possible 186** :
8.188 **Version possible 187** :
8.189 **Version possible 188** :
8.190 **Version possible 189** :
8.191 **Version possible 190** :
8.192 **Version possible 191** :
8.193 **Version possible 192** :
8.194 **Version possible 193** :
8.195 **Version possible 194** :
8.196 **Version possible 195** :
8.197 **Version possible 196** :
8.198 **Version possible 197** :
8.199 **Version possible 198** :
8.200 **Version possible 199** :
8.201 **Version possible 200** :
8.202 **Version possible 201** :
8.203 **Version possible 202** :
8.204 **Version possible 203** :
8.205 **Version possible 204** :
8.206 **Version possible 205** :
8.207 **Version possible 206** :
8.208 **Version possible 207** :
8.209 **Version possible 208** :
8.210 **Version possible 209** :
8.211 **Version possible 210** :
8.212 **Version possible 211** :
8.213 **Version possible 212** :
8.214 **Version possible 213** :
8.215 **Version possible 214** :
8.216 **Version possible 215** :
8.217 **Version possible 216** :
8.218 **Version possible 217** :
8.219 **Version possible 218** :
8.220 **Version possible 219** :
8.221 **Version possible 220** :
8.222 **Version possible 221** :
8.223 **Version possible 222** :
8.224 **Version possible 223** :
8.225 **Version possible 224** :
8.226 **Version possible 225** :
8.227 **Version possible 226** :
8.228 **Version possible 227** :
8.229 **Version possible 228** :
8.230 **Version possible 229** :
8.231 **Version possible 230** :
8.232 **Version possible 231** :
8.233 **Version possible 232** :
8.234 **Version possible 233** :
8.235 **Version possible 234** :
8.236 **Version possible 235** :
8.237 **Version possible 236** :
8.238 **Version possible 237** :
8.239 **Version possible 238** :
8.240 **Version possible 239** :
8.241 **Version possible 240** :
8.242 **Version possible 241** :
8.243 **Version possible 242** :
8.244 **Version possible 243** :
8.245 **Version possible 244** :
8.246 **Version possible 245** :
8.247 **Version possible 246** :
8.248 **Version possible 247** :
8.249 **Version possible 248** :
8.250 **Version possible 249** :
8.251 **Version possible 250** :
8.252 **Version possible 251** :
8.253 **Version possible 252** :
8.254 **Version possible 253** :
8.255 **Version possible 254** :
8.256 **Version possible 255** :
8.257 **Version possible 256** :
8.258 **Version possible 257** :
8.259 **Version possible 258** :
8.260 **Version possible 259** :
8.261 **Version possible 260** :
8.262 **Version possible 261** :
8.263 **Version possible 262** :
8.264 **Version possible 263** :
8.265 **Version possible 264** :
8.266 **Version possible 265** :
8.267 **Version possible 266** :
8.268 **Version possible 267** :
8.269 **Version possible 268** :
8.270 **Version possible 269** :
8.271 **Version possible 270** :
8.272 **Version possible 271** :
8.273 **Version possible 272** :
8.274 **Version possible 273** :
8.275 **Version possible 274** :
8.276 **Version possible 275** :
8.277 **Version possible 276** :
8.278 **Version possible 277** :
8.279 **Version possible 278** :
8.280 **Version possible 279** :
8.281 **Version possible 280** :
8.282 **Version possible 281** :
8.283 **Version possible 282** :
8.284 **Version possible 283** :
8.285 **Version possible 284** :
8.286 **Version possible 285** :
8.287 **Version possible 286** :
8.288 **Version possible 287** :
8.289 **Version possible 288** :
8.290 **Version possible 289** :
8.291 **Version possible 290** :
8.292 **Version possible 291** :
8.293 **Version possible 292** :
8.294 **Version possible 293** :
8.295 **Version possible 294** :
8.296 **Version possible 295** :
8.297 **Version possible 296** :
8.298 **Version possible 297** :
8.299 **Version possible 298** :
8.300 **Version possible 299** :
8.301 **Version possible 300** :
8.302 **Version possible 301** :
8.303 **Version possible 302** :
8.304 **Version possible 303** :
8.305 **Version possible 304** :
8.306 **Version possible 305** :
8.307 **Version possible 306** :
8.308 **Version possible 307** :
8.309 **Version possible 308** :
8.310 **Version possible 309** :
8.311 **Version possible 310** :
8.312 **Version possible 311** :
8.313 **Version possible 312** :
8.314 **Version possible 313** :
8.315 **Version possible 314** :
8.316 **Version possible 315** :
8.317 **Version possible 316** :
8.318 **Version possible 317** :
8.319 **Version possible 318** :
8.320 **Version possible 319** :
8.321 **Version possible 320** :
8.322 **Version possible 321** :
8.323 **Version possible 322** :
8.324 **Version possible 323** :
8.325 **Version possible 324** :
8.326 **Version possible 325** :
8.327 **Version possible 326** :
8.328 **Version possible 327** :
8.329 **Version possible 328** :
8.330 **Version possible 329** :
8.331 **Version possible 330** :
8.332 **Version possible 331** :
8.333 **Version possible 332** :
8.334 **Version possible 333** :
8.335 **Version possible 334** :
8.336 **Version possible 335** :
8.337 **Version possible 336** :
8.338 **Version possible 337** :
8.339 **Version possible 338** :
8.340 **Version possible 339** :
8.341 **Version possible 340** :
8.342 **Version possible 341** :
8.343 **Version possible 342** :
8.344 **Version possible 343** :
8.345 **Version possible 344** :
8.346 **Version possible 345** :
8.347 **Version possible 346** :
8.348 **Version possible 347** :
8.349 **Version possible 348** :
8.350 **Version possible 349** :
8.351 **Version possible 350** :
8.352 **Version possible 351** :
8.353 **Version possible 352** :
8.354 **Version possible 353** :
8.355 **Version possible 354** :
8.356 **Version possible 355** :
8.357 **Version possible 356** :
8.358 **Version possible 357** :
8.359 **Version possible 358** :
8.360 **Version possible 359** :
8.361 **Version possible 360** :
8.362 **Version possible 361** :
8.363 **Version possible 362** :
8.364 **Version possible 363** :
8.365 **Version possible 364** :
8.366 **Version possible 365** :
8.367 **Version possible 366** :
8.368 **Version possible 367** :
8.369 **Version possible 368** :
8.370 **Version possible 369** :
8.371 **Version possible 370** :
8.372 **Version possible 371** :
8.373 **Version possible 372** :
8.374 **Version possible 373** :
8.375 **Version possible 374** :
8.376 **Version possible 375** :
8.377 **Version possible 376** :
8.378 **Version possible 377** :
8.379 **Version possible 378** :
8.380 **Version possible 379** :
8.381 **Version possible 380** :
8.382 **Version possible 381** :
8.383 **Version possible 382** :
8.384 **Version possible 383** :
8.385 **Version possible 384** :
8.386 **Version possible 385** :
8.387 **Version possible 386** :
8.388 **Version possible 387** :
8.389 **Version possible 388** :
8.390 **Version possible 389** :
8.391 **Version possible 390** :
8.392 **Version possible 391** :
8.393 **Version possible 392** :
8.394 **Version possible 393** :
8.395 **Version possible 394** :
8.396 **Version possible 395** :
8.397 **Version possible 396** :
8.398 **Version possible 397** :
8.399 **Version possible 398** :
8.400 **Version possible 399** :
8.401 **Version possible 400** :
8.402 **Version possible 401** :
8.403 **Version possible 402** :
8.404 **Version possible 403** :
8.405 **Version possible 404** :
8.406 **Version possible 405** :
8.407 **Version possible 406** :
8.408 **Version possible 407** :
8.409 **Version possible 408** :
8.410 **Version possible 409** :
8.411 **Version possible 410** :
8.412 **Version possible 411** :
8.413 **Version possible 412** :
8.414 **Version possible 413** :
8.415 **Version possible 414** :
8.416 **Version possible 415** :
8.417 **Version possible 416** :
8.418 **Version possible 417** :
8.419 **Version possible 418** :
8.420 **Version possible 419** :
8.421 **Version possible 420** :
8.422 **Version possible 421** :
8.423 **Version possible 422** :
8.424 **Version possible 423** :
8.425 **Version possible 424** :
8.426 **Version possible 425** :
8.427 **Version possible 426** :
8.428 **Version possible 427** :
8.429 **Version possible 428** :
8.43

Linguistique

La partie linguistique aborde des questions de lexique des harpes de plusieurs manières : terminologie (nom générique, nom symboliques, nom des parties constitutives, nom des matériaux) ; lexique comparatif des termes qui expriment les savoirs musicaux dans les familles de langues présentes dans la région.

	Dénomination vernaculaire	16.10	Ngima	Numa	Nzima	?	mkongo	mkongo	NA	NA	mkongo	nú (n avec tôte)
Caisse de résonance	Traduction dénomination	16.11	dos	amère	amère	NA	dos	dos	NA	NA	dos	corps
	Dénomination matériau	16.12	nduma	lomba	lomba	Ghesanga	mossanga	mossanga	iroko	iroko	ghesanga	nkangadi
	Traduction nom matériau	16.13	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Base de la caisse	Dénomination vernaculaire	16.14	?	hwongo	Dbando	?	kondo	kondo	NA	NA	kondo	mata
	Traduction dénomination	16.15	NA	fesses	fesses	NA	fesses	fesses	NA	NA	fesses	fesses
Table d'harmonie	Dénomination vernaculaire	16.16	Difum en Eshira/Tsogho en Tsobho	hwumu	Difum	ebudi	ebuyi	ebuyi	?	?	ebuyi	abum
	Traduction dénomination	16.17	Ventre	Ventre	Ventre	ventre	ventre	NA	NA	ventre	ventre	
	Dénomination matériau	16.18	?	?	?	biche	tôle	tôle	?	?	cephalophe bleu	tôle
	Traduction nom matériau	16.19	NA	peau de chevron levatoire	peau de chevron levatoire	biche	tôle	tôle	cephalophe bleu	cephalophe bleu	cephalophe bleu	tôle

Paramètre	N°	Harpe 1	Harpe 2	Harpe 3
Domergue	16.9			
Dénomination vernaculaire	16.10			
Traduction dénomination	16.11			
Dénomination matériau	16.12			
Traduction nom matériau	16.13			
Base de la caisse	16.14			
Dénomination vernaculaire	16.15			
Traduction dénomination	16.16			
Dénomination matériau	16.17			
Traduction nom matériau	16.18			
Table d'harmonie	16.19			
Dénomination vernaculaire	16.20			
Traduction dénomination	16.21			
Dénomination matériau	16.22			
Traduction nom matériau	16.23			
Cordes	16.24			
Dénomination vernaculaire	16.25			
Traduction dénomination	16.26			
Dénomination matériau	16.27			
Traduction nom matériau	16.28			
Harpe	16.29			
Dénomination vernaculaire	16.30			
Traduction dénomination	16.31			
Dénomination matériau	16.32			
Traduction nom matériau	16.33			
Dénomination vernaculaire	16.34			
Traduction dénomination	16.35			
Dénomination matériau	16.36			
Traduction nom matériau	16.37			
Dénomination vernaculaire	16.38			
Traduction dénomination	16.39			
Dénomination matériau	16.40			
Traduction nom matériau	16.41			
Dénomination vernaculaire	16.42			
Traduction dénomination	16.43			
Dénomination matériau	16.44			
Traduction nom matériau	16.45			
Dénomination vernaculaire	16.46			
Traduction dénomination	16.47			
Dénomination matériau	16.48			

Acoustique

Nous avons développé une méthodologie basée sur un modèle vibro-acoustique hybride et paramétrable de l'instrument confronté à des résultats expérimentaux, d'un système de mesure portable pouvant être utilisé par des non spécialistes sur le terrain et de descripteurs acoustiques et vibratoires permettant de caractériser et discriminer les instruments.

Une recherche particulièrement innovante est en cours sur les cordes en racines d'orchidées sauvages qui étaient le matériau utilisé pour faire les cordes des harpes avant l'introduction des fils de pêche en nylon.

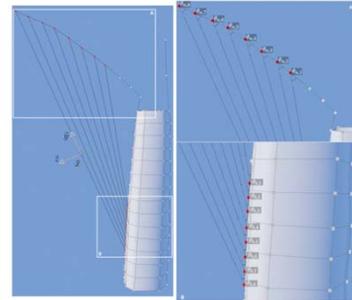


Figure 10: 3D mesh of the physical model obtained via photogrammetry. The local coordinate system illustrates strings' polarisations.

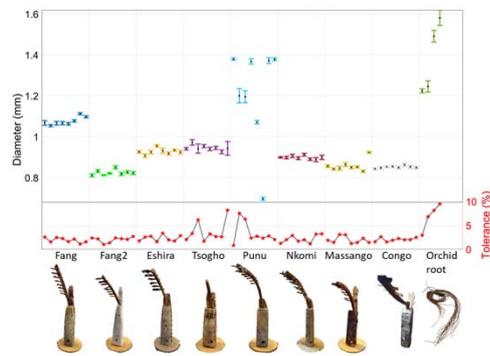


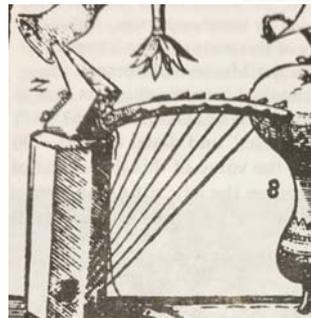
Figure 10: Gauge comparison between nylon and orchid root strings

La documentation visuelle

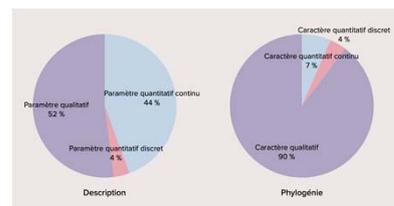
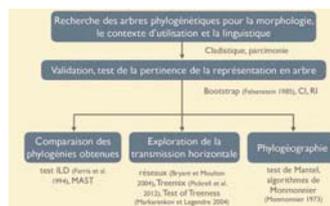
Les sources visuelles sont mises à contribution afin de compléter la connaissance des instruments à la fois dans leurs caractéristiques morphologiques, leur technique de jeu (posture, technique digitale) et leur contexte d'utilisation comme leur symbolisme.

Notre corpus d'images de harpes africaines a été extrait d'ouvrages publiés en Europe entre le 16e siècle et le premier tiers du 20e siècle. Il s'agit pour majorité de récits de voyages, mais aussi de traités musicaux ou de monographies ethnologiques ou géographiques.

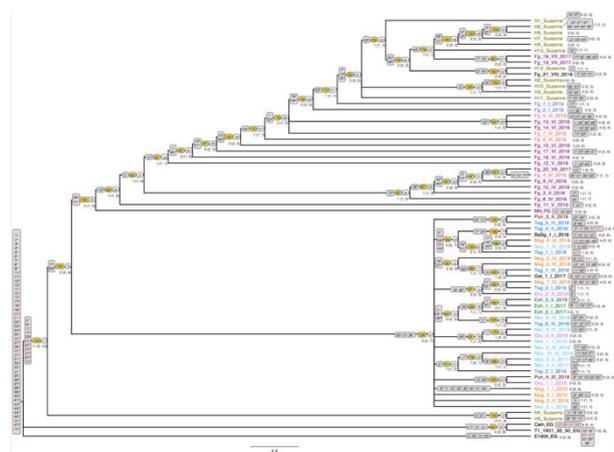
Le dépouillement de 199 ouvrages étant fait, force est de constater que les harpes sont peu représentées dans ces écrits. Alors que deux tiers des références contiennent des représentations d'instruments de musique, seules 63 contiennent des illustrations de harpes.



Phylogénie



Diverses méthodes d'analyses sont mises en œuvre pour répondre à la spécificité du matériel étudié et aux hypothèses à tester. Les méthodes cladistiques permettent, en recherchant les caractères partagés par les différentes harpes, de proposer une représentation hiérarchique de leurs partages, voire des hypothèses sur leur mode de transformation au cours du temps, de décrire des formes ancestrales possibles et de permettre des mises en relations avec les changements des sociétés utilisatrices.



Réalisations scientifiques

Thèses en cours :

Depuis 2019, Strauch, Salomé, Etude interdisciplinaire de la diversité et de la variabilité des harpes d'Afrique centrale, ED 227. Dirigée par Sylvie Le Bomin. (financement ED227)

Depuis 2020, Fabre François, Acoustique des harpes d'Afrique Centrale, SU_Institut Jean Le Rond d'Alembert, Dir Jean-Loïc Le Carrou, co-encadré par Baptiste Chomette et Sylvie Le Bomin. (financement ANR)

Depuis 2022, Agneray Fofana Nine, grâce aux travaux en iconographie musicale initiés par les projets sur les harpes : Obtention d'un contrat doctoral du Collegium musicae (2022-2025) : *La construction du savoir sur les instruments de musique africains à partir de l'iconographie dans les écrits européens du XVIe au XXe siècle*

Publications :

Trois articles sous presse (Salomé Strauch et Sylvie Le Bomin; Susanne Fürniss; Rémy Jadinon) dans l'ouvrage *Harp Studies II – World harp traditions*, Helen Lawlor & Sandra Joyce editors, Four Courts Press, Dublin, Ireland.

Communications :

- 11-17 juillet 2019, FÜRNISS, Susanne, "Innovation crushing cultural memory: harps in South Cameroon", ICTM 45th World-Conference, Bangkok (Thaïlande).
- 6 Mars 2020, Kundi : Etude des processus d'évolution des harpes d'Afrique centrale, avec Pierre Darlu, Susanne FÜRNISS, Evelyne Heyer, Sylvie Le Bomin, Salomé Strauch – Equipe DivEc de l'UMR 7206 Eco-anthropologie (MNHN) ; Guillaume Lecointre – Equipe Homologies de l'UMR 7205 Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (MNHN), *Journée de restitution des Projets Labex BcDiv – présentation des projets emblématiques*, Muséum national d'Histoire naturelle. [bcdiv-programme-6mars2020.pdf](#)
- 13 octobre 2021, FÜRNISS, Susanne, "Diachronic ethnomusicology: current research on the Ngombi harp of the Ntumu (Cameroon, Gabon)", University of Cambridge, Faculty of Music, *Faculty Colloquia*,
- 2021, F. Fabre, J.-L. Le Carrou et B. Chomette. Vibro-acoustics of central Africa harps, Acoustics in Focus, 180th Meeting of the Acoustical Society of America.
- 11 juin 2021, Le Bomin Sylvie, Organisation et chair du Panel « Musical Evolution », Sixth International Conference On Analytical Approaches To World Music (9 au 12 juin 2020), On Line, Musée de l'Homme, Paris.
- 2022., F. Fabre, J.-L. Le Carrou et B. Chomette. Modélisation physique de harpes d'Afrique Centrale. In Congrès Français d'Acoustique, Marseille.
- 2022., F. Fabre, J.-L. Le Carrou et B. Chomette. Investigation of string's influence on the acoustic signature of Central Africa harp. In Fourth Vienna Talk on Music Acoustics, Vienne.
- 13-16 juin 2022, FÜRNISS, Susanne, "Diachronic research on the Ngombi harp in South Cameroon", 3rd Symposium of the ICTM Study Group on African Musics, Online-symposium.
- juillet 2022, Sylvie Le Bomin, Rémy Jadinon et Salomé Strauch, ICTM 46th World Conference, Panel « Ngombi ; The Study of Evolutionary Processes of the Harps from Central Africa ». Lisbonne, Portugal.
- Juillet 2023, Présentation de deux Panels au 47th ICTM World Conference, 13–19 July 2023, Legon, Ghana, associant pour la première fois l'ensemble des disciplines mobilisées par cet axe de recherche.

Évènements de valorisation

- Site internet : <https://www.anr-ngombi-harpes.com/>

05 Mars 2018, co-organisation avec Frédéric Billiet, Jean Loïc Le Carrou et Thierry Maniquet, Séminaire du Collegium Musicae : *La harpe sous toutes ses cordes*. Musée de l'Homme :

<https://www.youtube.com/watch?v=VtxBKpes43g;>

<https://vimeo.com/259697688>

5 janvier 2019 et 12 janvier 2019, Sylvie Le Bomin, invitée des émissions Gabon, fantastique imaginaire 1 et 2, Ocora Couleurs du monde par Françoise Degeorges, France Musique :

<https://www.francemusique.fr/emissions/ocora-couleurs-du-monde/gabon-fantastique-imaginaire-1-2-67865;>

<https://www.francemusique.fr/emissions/ocora-couleurs-du-monde/gabon-fantastique-imaginaire-2-2-68095>

13 décembre 2019, Sylvie Le Bomin, Programmation et Production, Concert de musiques traditionnelles Tsogho (Institut Français du Gabon

<https://www.facebook.com/watch/?v=758277624648249>



Séminaire du Collegium Musicae Instruments | Interprètes

La harpe sous toutes ses cordes !

Conférences

Harpe traditionnelle | Harpe du Gabon (traditions classiques et populaires) | Harpe médiévale (sans et avec) | Harpes Cistheoir et Éireann | Instruments de la harpe moderne | Harpe Irlandaise | Harpe Irlandaise | Harpe Irlandaise | Harpe en carton (contexte et développement)

Moments musicaux

Harpe du Gabon (Prière au Ciel, Saint-François) | Harpe médiévale | Harpe moderne (Harmonium, Clavichord, Fagot, Trombone, Basse, Batterie, Clavichord)

Lundi 5 mars 2018 | 10h-18h

Musée de l'Homme – Auditorium J. Rouch | 17, place du Trocadéro et du 11 novembre, Paris - 16^e

Programme détaillé et inscriptions obligatoires : collegium.musicae.sorbonne-universites.fr

